

Rapport financier semestriel

30 juin **2022**

AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE INTÉRÊT



ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ

NORMANDIE-SEINE

Sommaire du Rapport financier semestriel

1 – Examen de la situation financière et du résultat au 30/06/2022	3
1.1 La situation économique	
1.1.1 Environnement économique et financier global	
1.1.2 Environnement local et positionnement de la Caisse régionale sur son marché	
1.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice	
1.1.4 Les faits marquants	
1.2 Analyse des comptes consolidés	
1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse régionale	
1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale	
1.2.3 Résultat consolidé	
1.2.4 Bilan consolidé et variation des capitaux propres	
1.2.5 Activité et résultat des filiales	
1.3 Capital social et sa rémunération	
1.4. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe Caisse régionale	
1.5. Informations diverses	
1.5.1 publication du bilan semestriel du contrat de liquidité	
1.5.2 Calendrier de publication des résultats	
2 – Informations prudentielles, facteurs de risques et gestion des risques	16
2.1 Informations prudentielles	
2.2 Facteurs de risques	
2.3 Gestion des risques	
3 – Comptes consolidés	45
Cadre général	
Etats Financiers consolidés	
Notes annexes aux états financiers	
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	
4- Attestation du responsable de l'information financière	98

1. Examen de la situation financière et du résultat au 30/06/2022

1.1 La situation économique

1.1.1 Environnement économique et financier global

Après une chute du PIB mondial de 3% en 2020, inédite depuis au moins quarante ans, l'année 2021 a été celle d'un rebond de l'activité tout aussi inédit, de plus de 6% – avec +5,7% Etats-Unis, +5,3% en zone euro et même +6,8% en France et +6,6% en Italie. 2022 s'annonçait comme l'année de la « normalisation », avec une croissance qui promettait de rester encore vigoureuse (+4,2% prévu en janvier 2022 par le FMI pour la croissance mondiale).

La hausse de l'inflation était cependant devenue l'inquiétude principale. Les prix des matières premières grimpaient. La demande des consommateurs, progressivement libérée des contraintes sanitaires et stimulée par les plans de relance (en particulier aux Etats-Unis), connaissait un vif rebond, tandis que l'offre très fortement perturbée par la pandémie peinait à y répondre. Ainsi, les chiffres d'inflation ne cessaient de surprendre à la hausse : aux Etats-Unis elle atteignait des niveaux inédits depuis quarante ans (+7,5% sur un an, en janvier) et la zone euro n'avait jamais connu une telle hausse des prix (5,1%). On pouvait néanmoins début 2022 escompter un ajustement progressif de l'offre à la demande et un retour rapide de l'inflation vers des niveaux plus proches des cibles des banques centrales.

La guerre engagée par la Russie contre l'Ukraine le 24 février a cependant constitué un nouveau choc puissant pour l'environnement mondial. Au terme de quatre mois de ce conflit, son issue militaire est loin d'être dessinée et l'on sait déjà que ses conséquences économiques et géopolitiques seront majeures et durables.

Plusieurs salves de sanctions contre la Russie ont rapidement été mises en place mais, au-delà, la guerre entraîne des coupures physiques de production, des liaisons commerciales et des exportations sur le territoire ukrainien. Le blocage de la mer Noire a des répercussions majeures sur toutes les exportations russes, mais aussi d'Asie centrale. Les perturbations de l'économie mondiale depuis lors sont en conséquence très fortes. L'Europe est touchée au premier chef.

Si la Russie et l'Ukraine ont globalement un poids faible dans l'économie mondiale (3,5% du PIB mondial en parité de pouvoir d'achat) et le commerce international, les deux pays n'en constituent pas moins des acteurs décisifs sur des produits essentiels, comme le gaz, le pétrole, le blé, les engrais ou des métaux indispensables à certains secteurs industriels (aluminium, nickel et palladium notamment). Certains secteurs et certains pays sont très dépendants de ces importations : près d'un quart du pétrole brut raffiné et un tiers du gaz naturel consommé dans l'Union européenne proviennent de Russie (2019), la Russie représente 38% du pétrole et 49% du gaz importés par l'Allemagne, elle fournit 40% du gaz naturel consommé par l'Italie qui produit son électricité à 43% à partir de gaz naturel. La Russie ne représente que 1,1% des exportations françaises et 1,5% de ses importations. Celles-ci sont néanmoins très concentrées sur les hydrocarbures (43%, en particulier du gaz naturel) et les produits de raffinage et cokéfaction (35%). Toutefois, la Russie n'est que le deuxième fournisseur en gaz de la France (20% du total) après la Norvège (40%), de plus, le gaz constitue une part très limitée du mix énergétique français.

C'est sur le prix des matières premières et de l'énergie que les impacts de la guerre se sont manifestés en premier lieu. Le baril de Brent a dépassé les 130 dollars début mars pour terminer le semestre autour de 120 dollars, soit une hausse de 55% depuis le début de l'année. Le prix du gaz naturel, très volatil au premier semestre 2022, a presque doublé entre la fin 2021 et fin juin 2022, alors que les prix étaient déjà en accélération rapide sur la seconde moitié de 2021. Le prix du blé a également été très chahuté terminant le semestre à 8,8 dollars le boisseau (après jusqu'à 12 dollars courant mars), soit un gain de 13% sur six mois et de 34% sur un an. En corollaire, l'inflation n'a cessé d'accélérer durant le semestre. En juin, elle a atteint 8,6% sur un an en zone euro, et 9,1% aux Etats-Unis. En France, les prix à la consommation ont crû de 5,8% (Insee) sur un an, soit une inflation inégalée depuis 1985.

Les impacts de la guerre russo-ukrainienne se traduisent par ailleurs par un recul important de la confiance des agents économiques. A titre d'exemple, en France, l'indicateur de confiance des ménages a chuté de 103 en juin 2021 à 82 en juin 2022, soit un niveau équivalent aux plus bas historiques de mi-2008 (81) et de mi-2013 (79). L'indice du climat des affaires également a chuté mais reste à 104 (113 en juin 2021) au-dessus de la moyenne de long terme (100) encore porté par l'élan post-Covid.

Ainsi, les effets immédiats de la guerre russo-ukrainienne se diffusent au travers de trois canaux principaux : la confiance en constituant une source d'incertitudes très fortes, l'offre en introduisant des pénuries d'intrants conduisant à des difficultés de production, la demande en nourrissant l'inflation qui vient réduire le pouvoir d'achat des ménages et peser sur les charges des entreprises.

Mais, selon le degré d'éloignement et de dépendance et de robustesse post-pandémie, les pays sont très diversement affectés par ce nouveau choc. Toutefois, aucun n'échappe à l'accélération de l'inflation, qui pourtant était déjà élevée.

Par ailleurs, le semestre aura été émaillé de plusieurs confinements drastiques dans des grandes villes chinoise. Cela a contribué aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et alimenté l'inflation. L'économie chinoise a en conséquence très nettement ralenti : après 4,8% sur un an au premier trimestre, la croissance a fortement décéléré au deuxième trimestre (+0,4%), bien en-deçà des attentes.

Les Etats-Unis ont conservé une activité dynamique même si le PIB s'est contracté de manière inattendue au premier trimestre, de 1,5% (/T4-2021) en rythme annualisé. Mais ce recul s'explique essentiellement par des effets de déstockages et le creusement du déficit extérieur alors que la demande domestique (consommation et investissement productif) a nettement accéléré durant le trimestre. Dans le même temps, le marché du travail reste tendu avec un taux de chômage de 3,6%.

En zone euro, le PIB avait globalement retrouvé son niveau pré-Covid (T4-2019) dès le T3-2021, tout comme en France. En Italie, l'écart était quasiment comblé au T4-2021, tandis qu'il était encore de -1,1% en Allemagne et de -3,8% en Espagne. L'activité de la zone euro au T1-2022 a connu une progression modérée (+0,6% T2/T1 mais environ +0,2% sans les effets statistiques irlandais), freinée par la vague Omicron au début de l'année et les premiers effets de la forte hausse de l'inflation et de la guerre en Ukraine. Les dynamiques sont contrastées d'un pays à l'autre. Le marché du travail a cependant bien résisté à la crise sanitaire et le taux de chômage a atteint 7% au T1-2022 contre 7,7% au T4-2019.

En France, au premier trimestre 2022, le PIB s'est légèrement contracté (-0,2% /T4-2021) du fait d'un recul de la demande intérieure. Pénalisée par les restrictions sanitaires et un recul du pouvoir d'achat en raison de la poussée d'inflation, la consommation des ménages a reculé de 1,5% au T1. Au T2, le PIB devrait néanmoins progresser légèrement, grâce à une activité plus soutenue dans les services.

En Italie, en dépit d'un environnement conjoncturel défavorable, la croissance a résisté au premier trimestre. Le PIB a progressé de 0,1% (/T4-2021), porté principalement par l'investissement, tandis que la consommation reculait, pénalisée par la forte inflation. L'accélération de l'inflation et les difficultés d'approvisionnement, avec une confiance des agents économiques qui se dégrade, devraient entraîner un léger recul du PIB au T2.

Face à une inflation galopante, et alors que les perspectives macroéconomiques sont assombries par la guerre, tout particulièrement en Europe, la tâche des banques centrales n'en a été rendue que plus complexe. La lutte contre l'inflation est devenue la préoccupation centrale et a conduit à une rapide accélération de la normalisation des politiques monétaires. L'objectif premier est désormais d'éviter que les anticipations d'inflation ne dérapent afin de prévenir l'enclenchement d'une spirale inflationniste délétère.

Depuis son brusque revirement hawkish fin 2021, la Fed n'a fait que durcir sa position, l'inflation ayant constamment surpris à la hausse au cours du premier semestre 2022. Cela s'est traduit par la première hausse de 75 points de base (pdb) des taux directeurs depuis 1994 lors du FOMC de juin 2022, après la hausse de 25 pdb en mars et une autre de 50 pdb en mai.

Parallèlement la Fed a entamé la normalisation de son bilan, en le réduisant de 47,5 milliards de dollars par mois depuis juin, rythme qui sera doublé en septembre.

L'horizon du resserrement de la politique monétaire de la BCE s'est également rapidement rapproché au fur et à mesure du semestre. Fin juin, la BCE a arrêté les achats nets du programme d'urgence (PEPP) en mars et annoncé la fin des achats nets au titres de l'APP début juillet.

Sous l'influence de la forte poussée de l'inflation qui suscite des ressernements monétaires plus volontaristes, les taux d'intérêt de marché se sont nettement redressés et se sont révélés plus volatils. La courbe des taux américains fin juin était plate, les taux à deux ans et à dix ans s'établissant tous deux à 3%, soit une hausse respective de 229 et 152 pdb sur le semestre. Les taux allemands à deux ans ont gagné 119 pdb depuis fin 2021, à 0,5% au 30 juin, alors qu'ils étaient négatifs depuis sept ans, et le taux à dix ans a gagné 155 pdb à 1,4% (après deux ans et demi en dessous de zéro). L'OAT à 10 ans, à 2% fin juin, a augmenté de 176 pdb et le BTP 10 ans de 221 pdb (3,4%), amenant les spreads par rapport au Bund à respectivement 58 et 202 pdb.

Dans ce contexte, l'euro a perdu 8% de sa valeur par rapport au dollar, pénalisé par le décalage des taux d'intérêt et des politiques monétaires et par des perspectives économiques davantage ternies en Europe par la guerre en Ukraine.

Enfin, du côté des marchés actions, après une certaine résistance au début de la guerre, les craintes d'un brusque ralentissement de l'économie, voire d'une récession, ont enflé tout au long du semestre. Celui-ci s'est soldé par des baisses sensibles des indices boursiers : après des records historiques tout début janvier (à plus de 7300 pour le CAC 40), le S&P 500 aura perdu 20,6% et le CAC 40 17,2% sur le premier semestre 2022. La baisse de l'Euro Stoxx 50 est du même ordre (-19,6%).

PERSPECTIVES

Alors que la situation militaire en Ukraine reste hautement incertaine, le scénario se fonde sur l'hypothèse d'un conflit durable, mais demeure empreint de risques extrêmement élevés.

Les économies sont confrontées à des chocs d'offre et de demande eux-mêmes issus d'un choc puissant d'inflation en amont voire de pénuries de matières premières ou d'intrants essentiels : car, outre la guerre, le Covid sévit encore et les dommages collatéraux de la stratégie « zéro-Covid » chinoise sont manifestes. L'inflation est donc appelée à rester durablement élevée et pèse fortement sur les perspectives. L'inflation moyenne est anticipée à 8,3% aux États-Unis et 8% en zone euro en 2022 et devrait rester bien au-delà de la cible de 2% de la Fed ou de la BCE, à 4,7% et 5,4%, respectivement, en 2023.

Loin de l'épicentre du conflit, et encore portés par la sur-stimulation liée à leur stratégie anti-Covid, les États-Unis devraient démontrer une assez belle résistance en 2022. La croissance se maintiendrait à un rythme (2,6% en moyenne) supérieur à la tendance cette année. La situation financière des ménages est en effet saine, avec notamment une épargne toujours abondante. Concentrées sur la partie basse du spectre des revenus, les fortes hausses de salaires alimentées par les tensions sur le marché du travail amortissent en outre partiellement la hausse des prix. Mais les facteurs de soutien se dissipent et les risques s'accumulent. Leurs effets devraient se matérialiser en 2023 entraînant un ralentissement marqué : la croissance resterait positive mais, à 1,5%, fléchirait sous son rythme potentiel.

En zone euro, fondamentaux solides du secteur privé et rebond post-Omicron ne font pas le poids face aux dégâts liés à la guerre. La réduction des livraisons de gaz et l'embargo sur le pétrole et le charbon russes constituent un choc négatif d'offre important mais encore contenu et localisé. Selon les possibilités de substitution et selon le rôle plus ou moins critique que le gaz occupe dans les processus de production, secteurs et pays sont diversement affectés. Alors que la réponse des salaires à la hausse de l'inflation est supposée modérée, les mesures des États en faveur des ménages et le soutien supplémentaire du surplus d'épargne accumulé avec la crise ne compensent pas entièrement la perte de pouvoir d'achat qui se traduit par un net ralentissement de la consommation des ménages. Soutenue par un acquis de croissance élevé, la croissance reste bonne sur l'année (2,5%) mais le rythme trimestriel est en moyenne à peine supérieur à zéro.

Sous l'effet d'une modération de l'inflation, la croissance rebondit modestement au deuxième semestre 2023 pour atteindre 1,1% en moyenne sur l'année 2023 mais souffre de limitations de production dans certains secteurs. La probabilité du scénario de risque est néanmoins élevée : celui d'une coupure totale de l'approvisionnement en gaz russe dont l'impact pourrait coûter près de 2 points de croissance.

En France, la poursuite de la reprise des activités de service au second semestre, devrait permettre à la croissance d'atteindre 2,4% en moyenne en 2022. Malgré la mise en place du bouclier tarifaire et la prochaine « loi pouvoir d'achat » et même si le marché du travail reste dynamique, le pouvoir d'achat des ménages devrait reculer en 2022 alors que l'inflation atteindrait 6% (HICP) en moyenne sur l'année avant de ralentir progressivement en 2023 à 4,8% (HICP). Cela pèserait sur la consommation des ménages, qui continuerait cependant à progresser en 2023 avec le ralentissement de l'inflation et une normalisation de l'activité dans certains secteurs comme l'automobile. Particulièrement dynamique en 2021, l'investissement des entreprises continuerait à être soutenu par le plan de relance en particulier dans certains secteurs industriels, même si les probables pressions sur les marges et la remontée des taux d'intérêt devraient inciter certaines entreprises à repousser leurs investissements. Au total, la croissance est attendue à 1,3% en 2023. Le marché du travail resterait bien orienté malgré un ralentissement des créations d'emplois après une année 2021 exceptionnelle. Une légère remontée du taux de chômage en 2023 n'est pas exclue.

En Italie, les perspectives pour le second semestre 2022 restent orientées à la baisse. La volonté exprimée par les pays européens de limiter leur dépendance au gaz russe devrait occasionner davantage de tensions sur les prix. De plus, le recours plus important au gaz naturel liquéfié pour remplir les stocks stratégiques nourrirait également l'inflation des produits énergétiques qui se répercutera sur les autres catégories de biens. Les marges de manœuvre de la politique budgétaire pour limiter les effets négatifs de l'inflation seront en outre contraintes par les incertitudes politiques et un contexte de hausse des taux, qui risque de dégrader les conditions de financement des ménages et des entreprises. Enfin, l'enlisement du conflit en Ukraine donne également peu de perspectives à un redressement rapide de la confiance. L'économie italienne croîtrait encore de 2,5% en 2022 mais de seulement de 0,8% en 2023 quand se matérialiseront pleinement ces difficultés.

Du côté des pays émergent, le risque de stagflation plane lourdement. Les pays sont confrontés à un dilemme croissance/inflation aigu alors que les moyens propres à le résoudre sont minces (inexistants pour certains) et que le durcissement des conditions financières globales est un réel défi. Les pays émergents entrent donc dans une phase dangereuse qui menace les plus fragiles, fiscalement et/ou financièrement mais aussi socialement. Comme toujours, ils y entrent en ordre dispersé. La zone la plus sévèrement touchée est évidemment l'Europe centrale, tandis qu'à l'opposé, les pays du Golfe jouissent de leur rente énergétique. En ce qui concerne la Chine, la croissance ne devrait pas dépasser 4%. La deuxième partie de l'année va être marquée par les célébrations du 20e Congrès du Parti communiste chinois, avant lesquelles il y a peu de chance de voir les autorités lâcher du lest sur les mesures sanitaires. Dans ce contexte, seule la demande publique – et, éventuellement, la demande extérieure – pourra tirer la croissance.

Au fur et à mesure de l'accélération et de la diffusion de l'inflation, mais aussi du risque de la voir s'installer plus durablement, le discours puis les actions des banques centrales se sont durcis.

Les États-Unis sont naturellement en avance dans le resserrement monétaire et une nouvelle série de relèvements rapides, de 200 pdb au total, est attendue, portant le taux cible des Fed Funds à 3,50%-3,75% fin 2022. En dépit de la priorité accordée à l'inflation, le ralentissement anticipé de l'économie pourrait inciter la Fed à la prudence et à marquer une pause l'année prochaine : le taux des Fed Funds se stabiliserait en 2023. Par ailleurs, la normalisation du bilan de la Fed se poursuivra comme annoncé.

En zone euro, la BCE a initié un cycle de resserrement en juillet : après l'arrêt du PEPP en mars, les achats nets au titre de l'APP s'arrêtent début juillet et la BCE a effectué une première hausse de ses trois taux directeurs, plus importante qu'annoncé, de 50 pdb, portant le taux de dépôt à 0%, le taux de refinancement à 0,50% et le taux de prêt marginal à 0,75%. La priorité clairement accordée à l'inflation par la BCE devrait la conduire à opérer encore plusieurs hausses de taux d'ici mars 2023 (portant le taux de dépôt vers 1,5%). Elle les stabiliserait ensuite, face à des signes clairs de ralentissement économique qui la conduiront à un plus grand pragmatisme.

Parallèlement, les remboursements de TLTRO au cours de 2023 devraient accentuer l'orientation restrictive de la politique monétaire, par le canal du resserrement quantitatif (réduction de la liquidité excédentaire et retour des collatéraux de la BCE vers les banques, puis les investisseurs).

Le mouvement de hausse des taux d'intérêt de marché du premier semestre a vocation à se poursuivre. En zone euro, il se double de tensions sur les primes de risque souverain, qui constituent un point de vigilance pour la BCE vis-à-vis de l'efficacité de la transmission de sa politique monétaire au sein de la zone euro. Le Bund à 10 ans atteindrait 2,5% fin 2022 pour diminuer ensuite jusqu'à 2,1% fin 2023. Les spreads devraient s'écarter pour atteindre 70 pdb pour l'OAT et 250 pdb pour le BTP italien fin 2023. L'évolution de la politique monétaire et des taux recentre l'attention des marchés sur les trajectoires de dettes publiques ce qui contribue à l'écartement des spreads et pourrait faire ressurgir le risque de fragmentation financière. A cet égard, la BCE a précisé lors de sa réunion du 21 juillet les contours du programme « anti-fragmentation » annoncé en juin, avec, outre la flexibilité qu'elle s'accorde dans les réinvestissements du PEPP, le nouvel Instrument de protection de la transmission (TPI), qui consistera en des achats de titres de dette émis par le secteur public. Mais les critères de déclenchement de cet outil ne sont pas connus et il devra convaincre les marchés, à l'heure où une crise politique s'est ouverte en Italie, pour que l'élargissement des spreads reste contenu.

Aux États-Unis, la remontée agressive des taux directeurs devrait conduire à un taux Treasuries dix ans proche de 3,4% au T3 avant de redescendre vers 3% fin 2022 et 2,8% fin 2023, la courbe des taux étant inversée sur la période.

1.1.2 Environnement local et positionnement de la Caisse régionale sur son marché

Avec 3,3 millions d'habitants et un PIB de plus de 90,5 milliards d'euros, la Normandie dispose d'un territoire attractif de 29 900 km² alliant littoral, zones industrielles, urbaines et rurales. Avec 35% de son PIB réalisé à l'export, la Normandie est l'une des régions françaises les plus plébiscitées par les touristes. Elle a même été la seule région française citée dans le classement 2022 des destinations du New York Times.

Malgré un contexte géopolitique incertain et une inflation croissante, l'activité économique ainsi que la consommation des ménages normands sont restées dynamiques sur le premier trimestre 2022. Dans la lignée de la France, le second trimestre laisse toutefois poindre un net ralentissement. Le chômage, quant à lui, est stable en Normandie à 6,9% de la population active au premier trimestre 2022.

Génératrice de richesses et d'emplois, les banques normandes et notamment le **Crédit Agricole Normandie-Seine**, sont des partenaires incontournables au service de leur territoire. Notre Caisse Régionale participe ainsi activement au développement de la région au travers de plusieurs axes :

- Le soutien à l'économie régionale au travers du financement des ménages et des entreprises. Avec plus de 31,8%* de parts de marché, la Caisse régionale est **leader sur son territoire** et permet à ses clients d'accomplir leurs projets.
- **L'aide à la transition énergétique** du territoire via l'accompagnement de ses clients mais également de ses mécénats (ex : « Nomad Car Hydrogène », un autocar électrique alimenté par une pile à combustible qui transforme l'hydrogène en électricité) mais aussi au soutien de projet d'indépendance énergétique. Au travers de sa filiale Normandie-Seine Participation, la Caisse régionale a ainsi participé à une levée de fonds, permettant à la start up « Selfee » de développer sa solution d'achat d'électricité renouvelable en circuit court destinée aux collectivités territoriales.
- L'investissement dans la vie sociale et locale au travers d'actions réalisées par la Caisse régionale et nos Caisses locales. Le Crédit Agricole Normandie-Seine a ainsi contribué à l'accompagnement du territoire par des mécénats et partenariats pour plus de 1,5 million d'euros en 2021. Ces actions accompagnent et nourrissent les engagements de notre projet d'entreprise. **Elles sont le reflet de notre empreinte territoriale et de notre utilité auprès du plus grand nombre.**

*Parts de marché à fin mai 2022

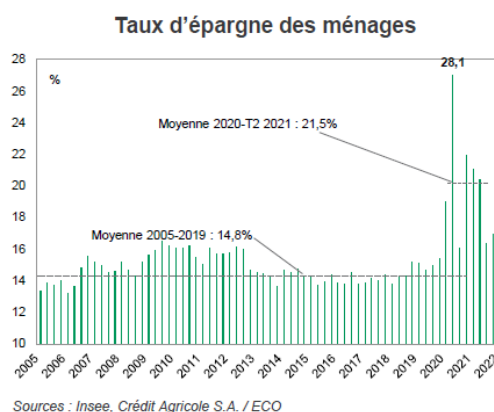
Contexte bancaire

Avec près de 1 400 milliards d'euros d'encours de crédits des ménages à fin mars 2022, le taux de croissance du crédit aux particuliers se maintient à un niveau élevé à + 6,3% sur un an, porté par le dynamisme du crédit habitat (+6,8%) et du crédit à la consommation (+3,6%).

Même si le marché habitat reste dynamique sur le début de l'année, plusieurs facteurs font planer un risque sur sa croissance : le resserrement de l'octroi via les recommandations HSCF et la remontée des taux longs (effet d'un resserrement graduel de la BCE dans un contexte inflationniste).

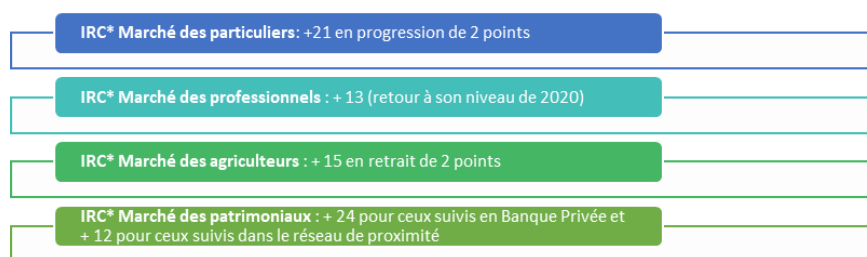
Priorité stratégique des banques françaises, les encours de crédit aux entreprises se sont accrus de 4,2 % sur un an, portés principalement par la progression des crédits investissements (+6,3%) L'encours de crédits aux entreprises s'établit ainsi à 1 255 milliards d'euros (à fin Mars 2022).

Selon les dernières données de la Banque de France, ce sont près de 319 milliards d'euros qui ont été épargnés par les ménages français entre le premier trimestre 2020 et le premier trimestre 2022 dont près de la moitié en lien avec la crise sanitaire COVID 19 (151 milliards d'euros). Après deux années exceptionnelles, la tendance serait un retour à la normalisation. Dans le contexte actuel de hausse de l'inflation et selon le gouverneur de la Banque de France, « on n'observe pas à ce stade de mouvements d'amplitude tant sur le volume que sur l'allocation de l'épargne ». A moyen terme et avec l'évolution des rendements réels des différents supports d'épargne (livrets réglementés), la structure de l'épargne pourrait être modifiée.



1.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice

Dans un contexte économique et géopolitique incertain, le Crédit Agricole Normandie-Seine renforce sa mobilisation, son accompagnement au quotidien, en responsabilité et en proximité de l'ensemble de ses clients grâce à son modèle relationnel et fédérateur au service du développement de son territoire. Faisant de la qualité de la relation client sa priorité, le Crédit Agricole Normandie-Seine devient pour la **4ème année consécutive la banque préférée des Hauts Normands** :



Grâce à son modèle relationnel, l'activité commerciale de ce premier semestre est de bonne facture :

En progression de 1,2% sur un an, le portefeuille clients atteint plus de 671 000 clients, son plus haut niveau historique. Sur le premier semestre, le portefeuille a ainsi accueilli près de 15 000 nouveaux clients.

Parallèlement à cette conquête, la Caisse régionale affirme son statut de banque mutualiste avec 7 100 nouveaux sociétaires, portant le nombre de clients sociétaires à plus de 257 000 (soit 51,9% de nos clients éligibles).

Avec plus de 1,6 milliards de nouveaux financements, le Crédit Agricole Normandie-Seine confirme sa position de premier financeur de l'économie sur son territoire. L'encours s'établit ainsi à 16,4 Mds€, en progression de 4,6% sur un an. Cela se traduit par une part de marché à 31,8% (données à fin Mai 22).

La collecte atteint un encours historique de 19,8 milliards d'euros, en progression de 3% sur un an. Elle continue de profiter d'un contexte favorable au renforcement de l'épargne de précaution : une épargne bilan dynamique (+5,3%), portée par l'impulsion des DAV (+6,6%) et des livrets (+8,9%). Nos parts de marché collecte bilan, à 26,8% ont progressé ainsi de 0,3 pt* en une année. S'établissant à 6,2 Mds€, la collecte hors bilan profite de la contribution de l'assurance-vie dont l'encours s'affiche à près de 4,9 Mds€ (+ 1,4%), couplée à une collecte dynamique et diversifiée : 233 millions d'euros (+10% sur un an) et un taux d'UC sur les versements à 34,3%.

Grâce à la commercialisation de près de 27 000 nouveaux contrats, le portefeuille d'assurance dommages s'établit à près de 344 000 contrats, en progression de 3,4% en un an. Profitant également d'une belle dynamique sur le premier semestre, les assurances de personnes continuent aussi de progresser avec un portefeuille en croissance de 3,3% sur un an grâce à une production de plus de 6 100 nouveaux contrats.

		Evolution sur 1 an
Encours de crédit	16 383 M€	+4,6%
Encours global de collecte	19 767 M€	+3,0%
Portefeuille Assurances	456 770 contrats	+3,4%

1.1.4 Les faits marquants

Au 30/06/2022, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2022) a été consolidée au sein du groupe Crédit agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales, le 9 mars 2022. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2022 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (50%), fonds d'investissement (25%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Normandie-Seine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 35,6 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2022. Elle a souscrit pour 5 millions d'euros de titres subordonnés.

Par ailleurs, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2017 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché ayant été débouclée le 28 mars 2022.

Au 30 juin 2022, le Crédit Agricole Normandie-Seine ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

➤ Impacts liés aux opérations militaires en Ukraine

L'AMF a repris le communiqué de l'ESMA du 14 mars 2022 invitant les sociétés à :

- communiquer dès que possible toute information privilégiée relative aux impacts de la crise sur leurs activités, perspectives et situation financière, sauf si les conditions sont remplies pour différer une telle information ;
- publier des informations qualitatives et quantitatives sur les impacts directs et indirects actuels et prévisibles de la crise sur les activités, la stratégie, les expositions, les chaînes d'approvisionnement, la situation financière et la performance des sociétés, au sein des rapports financiers annuels 2021 si applicable, et à l'assemblée générale, ou dans les informations semestrielles à venir.

L'ESMA a complété ces communications par des recommandations établis dans le cadre d'une communication au 13 mai 2022.

1.2 Analyse des comptes consolidés

1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse régionale

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie-Seine présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées (méthode de l'entité consolidante).

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale a évolué au cours du 1er semestre 2022 :

- Entrée dans le périmètre de la consolidation du FCT CA Habitat 2022
- Sortie du périmètre de la consolidation du FCT CA Habitat 2017 suite à son démantèlement

Le Groupe Caisse régionale est donc constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie-Seine
- 71 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre
- Les filiales Holding NS Immobilier, Normandie Seine Foncière et Normandie Seine Participations
- Ses 3 fonds dédiés « Force Profile 20 », « Normandie Seine Alternative Performance » et « NS AGIR »
- Les (4) sociétés techniques de titrisation (STT), représentant la quote-part de la Caisse régionale dans les FCT (Fonds Commun de Titrisation) « Crédit Agricole Habitat 2018, 2019, 2020, 2022 », issus des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en avril 2018, mai 2019, mars 2020 et juin 2022.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine fait partie du périmètre de consolidation du groupe Crédit agricole.

1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale

En milliers d'€	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
CRCAM NORMANDIE SEINE	194 404	70 305	48 669
CL NORMANDIE SEINE	2 252	946	779
FCT CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SEINE	9 244	9 244	6 636
NORMANDIE SEINE FONCIERE	1 058	748	725
FORCE PROFILE 20	- 2 432	- 2 432	- 1 813
NS ALTERNATIVE PERFORMANCE	- 3 331	- 3 332	- 2 471
NS IMMOBILIER	- 7	- 14	- 14
NORMANDIE SEINE PARTICIPATION	4 450	4 373	3 729
NS AGIR	- 263	- 263	- 196

La Caisse régionale représente 89% de la contribution au résultat net consolidé du groupe de la Caisse régionale.

1.2.3 Résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021	Variation en montant	Variation en %
Intérêts et produits assimilés	161 647	152 371	9 276	6,1%
Intérêts et charges assimilées	-58 534	-61 534	3 000	-4,9%
Commissions (produits)	101 024	96 497	4 527	4,7%
Commissions (charges)	-22 513	-17 859	-4 654	26,1%
Gains ou pertes nets sur instr fin à la JV par résultat	-10 578	13 633	-24 211	-177,6%
Gains/pertes actifs financiers à la JV OCI ou au coût amorti	34 210	23 293	10 917	46,9%
Produits des autres activités	1 826	5 945	-4 119	-69,3%
Charges des autres activités	-1 707	-1 915	208	-10,9%
Produit net bancaire	205 375	210 431	-5 056	-2,4%
Charges générales d'exploitation	-118 981	-116 516	-2 465	2,1%
Dot aux amort et aux dépr sur immos incorp et corp	-8 315	-8 092	-223	2,8%
Résultat brut d'exploitation	78 079	85 823	-7 744	-9,0%
Coût du risque	-15 761	-6 012	-9 749	162,2%
Résultat d'exploitation	62 318	79 811	-17 493	-21,9%
Quote part de résultat des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes sur autres actifs	162	1	161	16100,0%
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôt	62 480	79 812	-17 332	-21,7%
Impôts sur les bénéfices	-7 886	-18 025	10 139	-56,2%
Résultat net d'impôt des act arrêtées, en cours de cession				
RESULTAT NET	54 594	61 787	-7 193	-11,6%

Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés s'élèvent à 103,1 M€, en progression de 13,5% (+12,3 M€) en lien avec la reprise sur provision épargne logement pour 11 M€.

Les produits nets de commissions, à 78,5 M€ (-0,16%), sont stables. Malgré des évolutions sur les commissions interbancaires (+1,5 M€), les commissions banques d'affaires (+1,1 M€) ou encore les commissions monétiques (+0,9 M€), celles-ci sont neutralisées par des charges qui évoluent sur les coûts de liquidité (1,7 M€) et sur la collecte CASA (1,2 M€) impactés par la hausse des taux.

Les gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat sont en forte baisses par rapport à 2021 (-24,2 M€), en raison de la forte tension sur les marchés de capitaux en rapport avec la guerre en Ukraine. Cette tension conjoncturelle affecte le stock de plus-value latente.

Les gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ont progressé de 10,9 M€ en raison de la variation du dividende des titres SAS Rue La Boetie (35 M€ en 2022 contre 22 M€ en 2021).

Le cout du risque progresse et s'établit à 15,7 M€ tout en restant à un niveau maîtrisé.

L'impôt sur les bénéfices s'établit à 7,9 M€ contre 18,0 M€ pour l'exercice précédent, une nette baisse portant sur l'IS qui a été impacté par la baisse des valorisations sur les OPCVM principalement.

Le résultat net de l'exercice s'élève ainsi à 54,6 M€, en diminution de 11,6% par rapport au 30 juin 2021.

1.2.4 Bilan consolidé et variation des capitaux propres

BILAN ACTIF (données exprimées en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	Variation en montant	Variation en %
CAISSE, BANQUES CENTRALES	74 072	73 780	292	0,4%
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	499 371	524 809	-25 438	-4,8%
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	15 406	4 542	10 864	239,2%
AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	483 965	520 267	-36 302	-7,0%
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	295 271	39 128	256 143	654,6%
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	1 528 349	1 520 400	7 949	0,5%
INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	38 336	32 425	5 911	18,2%
INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	1 490 013	1 487 975	2 038	0,1%
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	19 293 333	19 443 070	-149 737	-0,8%
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2 706 288	3 221 101	-514 813	-16,0%
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	16 101 887	15 810 503	291 384	1,8%
TITRES DE DETTES	485 158	411 466	73 692	17,9%
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	-238 420	-14 243	-224 177	1573,9%
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRES	59 511	50 406	9 105	18,1%
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	210 102	224 697	-14 595	-6,5%
IMMEUBLES DE PLACEMENT	5 209	5 329	-120	-2,3%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	199 122	199 428	-306	-0,2%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24	39	-15	-38,5%
TOTAL BILAN ACTIF	21 925 944	22 066 843	-140 899	-0,6%

Actif :

- Actifs financiers détenus à des fins de transaction : en hausse de 10,9 M€ sur un an en raison du swap mis en place sur la nouvelle STT 2022 (5 M€) mais également suite aux variations de valorisation des instruments de dérivés ;
- Actifs financiers à la JV par résultat : en baisse de 36,3 M€ sur un an, principalement en raison de la forte tension sur les marchés de capitaux en rapport avec la guerre en Ukraine ;
- Instruments dérivés de couverture : en hausse de 256,1 M€ suite à la remontée des taux qui influe sur la valorisation des instruments de couverture ;
- Actifs financiers à la JV par capitaux propres recyclables : en progression de 5,9 M€ principalement dû à l'achat d'une nouvelle obligation dans le fonds dédié FP20 ;
- Prêts et créances sur les établissements de crédit : concerne principalement les comptes ouverts auprès des entités du groupe Crédit agricole. Les opérations réalisées en 2022 concernent principalement le compte CASA euro et devise (-471 M€) et le compte cash LCR logé chez Crédit agricole SA (-10 M€) ;
- Compte de régularisation et actifs divers : majoritairement impacté par le changement de sens des appels de marges sur les dérivés.

BILAN PASSIF (données exprimées en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	Variation en montant	Variation en %
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	15 816	6 998	8 818	126,0%
PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	15 816	6 998	8 818	126,0%
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	135 116	79 116	56 000	70,8%
PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	18 608 900	18 930 025	-321 125	-1,7%
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	11 359 975	10 929 829	430 146	3,9%
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	6 470 327	6 391 215	79 112	1,2%
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	778 598	1 608 981	-830 383	-51,6%
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	-126 482	-14 071	-112 411	798,9%
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	6 241	1	6 240	624000,0%
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	455 196	270 019	185 177	68,6%
PROVISIONS	38 085	54 698	-16 613	-30,4%
DETTES SUBORDONNEES	0	0	0	
TOTAL DETTES	19 132 872	19 326 786	-193 914	-1,0%
CAPITAUX PROPRES	2 793 072	2 740 057	53 015	1,9%
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	2 792 906	2 739 887	53 019	1,9%
CAPITAL ET RESERVES LIEES	359 723	351 325	8 398	2,4%
RESERVES CONSOLIDEES	1 971 310	1 889 038	82 272	4,4%
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	407 275	403 642	3 633	0,9%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	54 598	95 882	-41 284	-43,1%
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	166	170	-4	-2,2%
TOTAL BILAN PASSIF	21 925 944	22 066 843	-140 899	-0,6%

Passif :

- Les instruments dérivés de couverture évoluent suite à des nouvelles mises en place (+10 M€), le reste de la variation est due à l'évolution des valorisations des dérivés ;
- Les « dettes envers les établissements de crédits » comprennent les avances globales classiques avec Crédit agricole SA (en augmentation de 361 M€) ;
- Les « Dettes représentées par un titre » sont composées de certificats de dépôt négociables (CDN) et de bons à moyen terme négociables (BMTN) ; elles sont nettes diminution de 830,4 M€ sur l'exercice ;
- Les « Capitaux propres » augmentent sur l'exercice de 53 M€ du fait :
 - du résultat intermédiaire au 30 juin 2022 (+54,6 M€) ;
 - de la distribution du résultat 2021 (-13,6 M€) ;
 - des souscriptions nettes des parts sociales des sociétaires de CL (+8,4 M€) ;
 - de la réévaluation des indemnités de fin de carrière (+3,8 M€)

1.2.5 Activité et résultat des filiales

Du fait de leurs activités, Normandie Seine Foncière, Holding NS Immobilier et Normandie Seine Participation présentent un endettement en rapport avec leurs investissements à l'actif de leur bilan.

Les 3 fonds dédiés Force Profile 20, NS Alternative Performance et NS AGIR ont un endettement très faible, leur capital étant mobilisé pour les investissements en instruments de dettes.

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
Normandie Seine Foncière	63 292	55 918	44 977	141%
Force Profile 20	1 608		73 634	2%
NS Alternative Performance	782		49 885	2%
Caisses locales	1 132	246	181 713	1%
NS Immobilier	5 978	5 956	6 956	86%
Normandie Seine Participation	56 030	30 094	49 382	113%
NS AGIR	2 432		29 890	8%

1.3 Capital social et sa rémunération

(en euros)	30/06/2022	31/12/2021	Variation en valeur	Variation en %
Capital souscrit	92 351	92 351		
Primes d'émission	181 397	181 397		
Réserves	1 842 845	1 773 178	69 667	3,9%
Ecart de réévaluation				
Provisions réglementées et subventions d'investissement	21	24	-3	-13,4%
Report à nouveau	22	275	-252	-91,9%
Résultat en instance d'approbation				
Résultat de l'exercice	61 587	81 805	-20 218	-24,7%
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	2 178 222	2 129 029	49 193	2,3%

Les deux mouvements ayant affectés les capitaux propres au cours du 1^{er} semestre 2022 sont le résultat de la période intermédiaire (+61,6 M€), et la distribution aux porteurs de parts sociales, CCA et CCI pour 11,6 millions d'euros en rapport avec l'affectation du résultat 2021.

1.4 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe Caisse régionale

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport semestriel d'activité.

En perspective : nos engagements au service du territoire

Les hauts niveaux de satisfaction clients, qui permettent à la Caisse régionale de devenir la banque préférée des Hauts-Normands pour la quatrième année consécutive, témoignent de la pertinence de son modèle, plaçant l'humain au centre de la relation. Au travers de ces 5 engagements qui vont guider et structurer le deuxième acte de son projet d'entreprise, la Caisse régionale souhaite ainsi amplifier son utilité au service de son territoire



1.5 Informations diverses

1.5.1 Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'Assemblée générale du 24/03/2022

Bilan semestriel du contrat de liquidité de la Caisse régionale

Au titre du contrat de liquidité confié par la société CRCAM NORMANDIE-SEINE à Kepler Cheuvreux, à la date du 30 juin 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 5 619 titres
- 88 020,20 € en espèces

- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 250
- Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 227
- Volume échangé sur le semestre à l'achat : 2 499 titres pour 222 454,73 €
- Volume échangé sur le semestre à la vente : 2 386 titres pour 216 446,33 €

Il est rappelé :

- que lors du dernier bilan du 31 décembre 2021, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 5 506 titres
 - 94 135,57 € en espèces

 - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à l'achat : 236
 - Nombre de transactions exécutées sur le semestre à la vente : 184
 - Volume échangé sur le semestre à l'achat : 2 613 titres pour 251 725,26 €
 - Volume échangé sur le semestre à la vente : 1 536 titres pour 147 352,39 €

- que lors de la mise en place du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 4 828 titres
 - 114 606,06 € en espèces

1.5.2 Calendrier de publication des prochaines informations périodiques

- Vendredi 28 octobre 2022 : publication des résultats du 3^{ème} trimestre 2022
- Mardi 31 janvier 2023 : publication des résultats annuel 2022

2. Informations prudentielles, facteurs de risques et gestion des risques

2.1 Informations prudentielles

COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Rapports financiers / 2022 / Rapport semestriel Pilier 3 – 30 juin 2022 » :

<https://www.credit-agricole.fr/ca-normandie-seine/particulier/informations/informations-reglementees-maj.html>

Situation au 30 juin 2022

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	30/06/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 537 713	1 548 561
dont Instruments de capital et réserves	2 738 131	2 726 949
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 200 419)	(1 178 387)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 537 713	1 548 561
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	11 071	7 408
FONDS PROPRES TOTAUX	1 548 784	1 555 969
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	6 733 936	6 546 545
RATIO CET1	22,84%	23,65%
RATIO TIER 1	22,84%	23,65%
RATIO TOTAL CAPITAL	23,00%	23,77%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	18 500 879	18 221 731
RATIO DE LEVIER	8,31%	8,50%

Au 30 juin 2022, les ratios de solvabilité et le ratio de levier du Crédit Agricole Normandie-Seine sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2.2 Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels le crédit Agricole Normandie-Seine est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par la Caisse régionale compte tenu de sa structure.

D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétence au risque du Crédit Agricole Normandie-Seine et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer. L'information relative à la gestion des risques auxquels le Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

FACTEURS DE RISQUES LIÉS A LA CAISSE REGIONALE ET À SON ACTIVITÉ

Les risques propres à l'activité du Crédit Agricole Normandie-Seine sont présentés dans la présente section sous les six catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel le Crédit Agricole Normandie-Seine évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole Normandie-Seine et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que le Crédit Agricole Normandie-Seine considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur le Crédit Agricole Normandie-Seine s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

1.1 Risques de crédit et de contrepartie

a) Le Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés du Crédit Agricole Normandie-Seine lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, le Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que le Crédit Agricole Normandie-Seine cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, le Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par le Crédit Agricole Normandie-Seine est couverte par ces techniques. En conséquence, le Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2022, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du Crédit Agricole Normandie-Seine s'élevait à 16,4 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 77% sur la clientèle de détail, 17% sur les entreprises, 6 % sur le secteur public.

Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé le Crédit Agricole Normandie-Seine étaient respectivement de 6,3 milliard d'euros et de 0,09 milliard d'euros au 30 juin 2022.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par le Crédit Agricole Normandie-Seine liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Crédit Agricole Normandie-Seine comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de le Crédit Agricole Normandie-Seine est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que le Crédit Agricole Normandie-Seine s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Crédit Agricole Normandie-Seine.

Au 30 juin 2022, le montant brut des prêts, avances et titres de créance du Crédit Agricole Normandie-Seine s'élevait à 19,5 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 170,7 millions d'euros. Le coût du risque sur encours au 1er semestre 2022 du Crédit Agricole Normandie-Seine ressort à 14,7 M€ (un niveau d'avant crise).

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Crédit Agricole Normandie-Seine

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole Normandie-Seine

Au 30 juin 2022, l'exposition brute du Crédit Agricole Normandie-Seine sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 4,1 milliards d'euros (dont 85 millions d'euros en défaut) et provisionnés à hauteur de près de 52 millions d'euros.

d) Le Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement stable sur le 1^{er} semestre 2022. Trois filières représentent plus de 10 % de l'activité comme en juin 2021 : les filières « agroalimentaires » et « immobilières » voient leur part augmenter sur 12 mois glissants : 29,8% vs 28,7% pour la première et 22,6% vs 21,2% pour la seconde. La filière Services non marchands/secteur public/collectivités » voit sa part diminuer en raison d'une baisse du montant d'exposition sur quelques contreparties.

Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Les emprunteurs du secteur de l'agroalimentaire sont exposés à la volatilité des prix. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale pourraient en être affectées.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Crédit Agricole Normandie-Seine

La capacité du Crédit Agricole Normandie-Seine à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent le Crédit Agricole Normandie-Seine à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit du Crédit Agricole Normandie-Seine serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Crédit Agricole Normandie-Seine ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Crédit Agricole Normandie-Seine au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

f) Le Crédit Agricole Normandie-Seine est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole Normandie-Seine est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, le Crédit Agricole Normandie-Seine n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book. Ce risque est nul au 30 juin 2022.

Risques financiers

a) La fin de l'environnement de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière du Crédit Agricole Normandie-Seine

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas ce qui est actuellement en train d'évoluer. Dans le contexte récent de remontée graduelle des taux d'intérêt, le Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (augmentation de la rémunération des passifs réglementés sous l'effet conjugué d'une hausse des taux courts et d'une hausse pérenne de l'inflation, ou un risque d'arbitrage par les clients des passifs non rémunérés), et par un risque de transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une possible baisse de la nouvelle production et d'une concurrence renforcée. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt plus élevés.

Par ailleurs, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre demeurerait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile). Outre les impacts indirects liés à la conséquence sur les taux d'intérêt, ces pressions inflationnistes pourraient avoir des impacts directs significatifs sur les charges du Crédit Agricole Normandie-Seine (salaires, achats).

b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Crédit Agricole Normandie-Seine.

Le Crédit Agricole Normandie-Seine, au travers de son activité de banque de détail en France, est exposée aux variations de taux d'intérêt.

Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par le Crédit Agricole Normandie-Seine sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Crédit Agricole Normandie-Seine n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts de la Caisse régionale ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique

À fin juin 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt de 200bp, la valeur économique¹ du Crédit Agricole Normandie-Seine serait négativement affectée à hauteur de 22 M€ ; par ailleurs, à fin juin 2022, elle serait négativement affectée à hauteur de 2,3 M€ sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt de 200 bp. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans. Le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

¹ Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

Analyse en marge nette d'intérêts

En considérant un horizon de un an et l'hypothèse d'un bilan constant (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme), à juin 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt de -50 points de base, la marge nette d'intérêts du Crédit Agricole Normandie-Seine baisserait de 0,2 M€ ; à l'inverse, à fin juin 2022, en cas de hausse des taux d'intérêt de +50 points de base, la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale serait en hausse de 4,3 M€ euros en année 1.

Ces sensibilités du produit net d'intérêts ci-dessus sont calculées d'une part avec un coefficient de transmission² (ou *pass-through rate*) de 100%, soit une répercussion immédiate et totale de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et seulement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et d'autre part avec un maintien des dépôts à vue à leur niveau actuel élevé sans rémunération (reprise des hypothèses des tests de résistance de l'EBA) ; dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats donnés ci-dessus.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique du Crédit Agricole Normandie-Seine baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente. La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus faible que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

À l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne règlementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux.

Les résultats du Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer i) la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs, ii) éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et iii) conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation *investment grade*, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations de la Caisse régionale et ses activités pourraient être perturbées de manière significative.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Crédit Agricole Normandie-Seine, ainsi que de la dette du Crédit Agricole Normandie-Seine, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres.

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs du Crédit Agricole Normandie-Seine, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre du Crédit Agricole Normandie-Seine, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs du Crédit Agricole Normandie-Seine au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net

² Le coefficient de transmission est la sensibilité des taux à la clientèle à une variation des taux de marché

consolidé du Crédit Agricole Normandie-Seine. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres du Crédit Agricole Normandie-Seine. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2021, l'encours brut des titres de créances détenus par le Crédit Agricole Normandie-Seine s'élevait à 2 941 503 milliers d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 24 343 millions d'euros.

d) Le Crédit Agricole Normandie-Seine doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte, néanmoins des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

Le Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs du Crédit Agricole Normandie-Seine est incertain, et si le Crédit Agricole Normandie-Seine percevait des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que le Crédit Agricole Normandie-Seine s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif du Crédit Agricole Normandie-Seine en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 30 juin 2022, le Crédit Agricole Normandie-Seine affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 187,7% supérieur au plancher réglementaire de 100%.

e) Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de Direction du Crédit Agricole Normandie-Seine dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur, le Crédit Agricole Normandie-Seine est tenu de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par le Crédit Agricole Normandie-Seine s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, le Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait enregistrer des pertes imprévues.

h) Les stratégies de couverture mises en place par le Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par le Crédit Agricole Normandie-Seine pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, le Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si le Crédit Agricole Normandie-Seine détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par le Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture du Crédit Agricole Normandie-Seine. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Crédit Agricole Normandie-Seine.

Risques opérationnels et risques connexes

Le risque opérationnel de la Caisse régionale inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées. A fin juin 2022, les incidents de risque opérationnel pour le Crédit Agricole Normandie-Seine se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 55% des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 1% des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 29% des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (4%), les dommages occasionnés aux actifs physiques (1%), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (10%).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWA) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé le Crédit Agricole Normandie-Seine s'élevait à 379,52 M€ au 30 juin 2022.

a) La Caisse régionale est exposé au risque de fraude

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin juin 2022, le montant de la fraude avérée pour le Crédit Agricole Normandie-Seine s'élève à 2 008 K€, en hausse de 51% par rapport au 1^{er} semestre 2021 (1 325 K€).

Hors dossiers exceptionnels, la répartition des risques de fraude est la suivante :

- Fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 92,1% ;
- Fraude identitaire et documentaire : 7,3% ;
- Détournement/vol : 0,0% ;
- PSA/NPAI : 0,0% ;
- Autres fraudes : 0,5%.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) **Le Groupe Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers**

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et le Crédit Agricole Normandie-Seine continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, le Crédit Agricole Normandie-Seine est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Crédit Agricole Normandie-Seine dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la caisse régionale devenaient défaillants, même sur une courte période, le Crédit Agricole Normandie-Seine se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des

opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse régionale, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Crédit Agricole Normandie-Seine est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Crédit Agricole Normandie-Seine est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Crédit Agricole Normandie-Seine, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse régionale ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2019 à 2021, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 0,13% des pertes opérationnelles.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Crédit Agricole Normandie-Seine n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse régionale utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, le Crédit Agricole Normandie-Seine applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse régionale. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2022, le Crédit Agricole Normandie-Seine a une exigence de fonds propres prudentiels de 30,36 M€ au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

d) Tout préjudice porté à la réputation du Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités du Crédit Agricole Normandie-Seine dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant le Crédit Agricole Normandie-Seine sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. Le Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation du Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer le Crédit Agricole Normandie-Seine à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour le Crédit Agricole Normandie-Seine et géré par le responsable de la Conformité de la Caisse régionale qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

e) Le Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Le Crédit Agricole Normandie-Seine a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour le Crédit Agricole Normandie-Seine, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, le Crédit Agricole Normandie-Seine dispose de moyens de défense importants, la Caisse régionale pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Le service Juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Les provisions pour litiges représentent 1,1 millions d'euros au 30 juin 2022, versus 1,3 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Risques liés à l'environnement dans lequel évolue

- a) Les résultats d'exploitation et la situation financière du Crédit Agricole Normandie-Seine peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre d'états peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets négatifs sur le Crédit Agricole Normandie-Seine et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

- b) La pandémie de coronavirus (Covid-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Crédit Agricole Normandie-Seine

Les incertitudes perdurent sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à continuer à faire augmenter le niveau de vaccination et de rappel de vaccination de la population, ainsi que du fait du développement de variants plus contagieux.

Des incertitudes subsistent quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises, goulots d'étranglements sur les chaînes d'approvisionnement mondiales) et le marché du travail (chômage).

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale.

Dans ce contexte, la Commission européenne a revu à la baisse en juillet 2022 ses prévisions de croissance pour l'année 2022 à 2,6% pour la zone euro et 2,4% pour la France. En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière du Crédit Agricole Normandie-Seine. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir :

1. une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs dans un contexte d'aversion au risque et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance ;
2. une dégradation du coût du risque résultant de perspectives macroéconomiques moins favorables et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs ;
3. un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole SA ;
4. des actifs pondérés par les risques (*Risk Weighted Assets* ou RWA) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital du Crédit Agricole Normandie-Seine (et notamment son ratio de solvabilité) ; et
5. une dégradation de la liquidité du Crédit Agricole Normandie-Seine (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit.

Ainsi, le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2022 par l'évolution de la situation sanitaire et macroéconomique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des Stage 1 à Stage 2, et par la sensibilité de certains secteurs, notamment :

6. touchés par les ralentissements voire par les ruptures des chaînes d'approvisionnement mondiales (automobile) ;
7. qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial fait également l'objet d'un suivi rapproché, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments.

Au 30 juin 2022, les expositions du Crédit Agricole Normandie-Seine aux secteurs considérés comme "sensibles" sont les suivantes : le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 211 millions d'euros en EAD dont 5,2% en défaut, le BTP avec 203 millions d'euros en EAD dont 5,2% en défaut, l'automobile avec

110 millions d'euros en EAD dont 2,2% en défaut et l'industrie lourde avec 86 millions d'euros en EAD dont 7,3% en défaut. Ces secteurs ont fait l'objet d'un provisionnement additionnel en 2021 pour tenir compte de leur sensibilité accrue dans le cadre des filières locales.

Enfin, le ratio CET1 non phasé du Crédit Agricole Normandie-Seine s'établit à 22,84 % au 30 juin 2022 versus 23,65 % au 31 décembre 2021.

Cette évolution ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres 2022. En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, les décisions des autorités publiques et les évolutions réglementaires.

c) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Crédit Agricole Normandie-Seine et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités, le Crédit Agricole Normandie-Seine est spécifiquement exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et, plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, 100% du produit net bancaire du Crédit Agricole Normandie-Seine a été réalisé en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Crédit Agricole Normandie-Seine intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable pourrait affecter les activités et les opérations des clients du Crédit Agricole Normandie-Seine, ce qui pourrait accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités du Crédit Agricole Normandie-Seine les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du Crédit Agricole Normandie-Seine, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession ;

A ce titre, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté, et sur le prix des matières premières.

En France, peut s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations du Crédit Agricole Normandie-Seine pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

- d) Le Crédit Agricole Normandie-Seine intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires encours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Le Crédit Agricole Normandie-Seine est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités. Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que le Crédit Agricole Normandie-Seine doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations.
- Au 30 juin 2022, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé du Crédit Agricole Normandie-Seine est de 22,84 % et le ratio global phasé du Crédit Agricole Normandie-Seine est de 23,00 % ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" de l'Amendement A01 de l'URD 2019). En outre, la contribution du Groupe Crédit Agricole au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. Ainsi, en 2021, la contribution du Groupe Crédit Agricole au Fonds de résolution unique s'établit à 479 millions d'euros en 2021 (ce montant intègre les 185 millions d'euros de trop-perçu entre 2016 et 2020 restitué au Groupe Crédit Agricole) ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole SA), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités, et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité.

Ces mesures ont accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Crédit Agricole Normandie-Seine, notamment en obligeant le Crédit Agricole Normandie-Seine à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Crédit Agricole Normandie-Seine : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Crédit Agricole Normandie-Seine à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Crédit Agricole Normandie-Seine et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels le Crédit Agricole Normandie-Seine est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein du Crédit Agricole Normandie-Seine. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Crédit Agricole Normandie-Seine et nécessiter un renforcement des actions menées par le Crédit Agricole Normandie-Seine présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Parallèlement, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore pour partie incertains, de sorte qu'il demeure difficile de déterminer ou de mesurer avec certitude leurs impacts réels sur le Crédit Agricole Normandie-Seine à ce stade.

Risques liés à la stratégie et aux opérations du Crédit Agricole Normandie-Seine.

- a) Le Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Crédit Agricole Normandie-Seine sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

- b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que le Crédit Agricole Normandie-Seine perçoit sur cette activité.

- c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole Normandie-Seine

Bien que les principales activités du Crédit Agricole Normandie-Seine soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole Normandie-Seine. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Dans une telle situation, le Crédit Agricole Normandie-Seine pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter le Crédit Agricole Normandie-Seine à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de le Crédit Agricole Normandie-Seine est d'autant plus important.

- d) Le Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé aux risques liés au changement climatique

Les risques climatiques peuvent affecter le Crédit Agricole Normandie-Seine de deux façons : directement en portant sur ses outils d'exploitation ou, indirectement, en affectant ses contreparties. Cela conduit à considérer les risques climatiques comme des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment de crédit, volet pour lequel les impacts pourraient être significatifs pour les contreparties du Crédit Agricole Normandie-Seine, et, de fait, indirectement affecter le Crédit Agricole Normandie-Seine. À titre d'exemple, lorsque le Crédit Agricole Normandie-Seine prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, il se retrouve exposé au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier. De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux. De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer ...) – impactant négativement les contreparties du Crédit Agricole Normandie-Seine dans l'exercice de ses activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perte de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeux de préservation des ressources, le Crédit Agricole Normandie-Seine devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le Groupe Crédit Agricole a rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

- e) Le Crédit Agricole Normandie-Seine doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et rentabilité défavorablement affectées

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole SA selon *Moody's*, *S&P Global Ratings* et *Fitch Ratings* sont respectivement de Aa3, A+ et A+ et les perspectives sont stables.

- f) Le Crédit Agricole Normandie-Seine est confronté à une forte concurrence

Le Crédit Agricole Normandie-Seine est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar du Crédit Agricole Normandie-Seine, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Crédit Agricole Normandie-Seine et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin*, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain*, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Crédit Agricole Normandie-Seine doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

1.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

- a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole SA serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole SA est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole SA, des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole SA n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole SA, en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole SA et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" ("extended SPE") qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole SA et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole SA (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2³. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette⁴, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

³ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

⁴ Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole SA considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation.

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole SA consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole SA s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole SA pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

2.3 Gestion des risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport financier annuel 2021 du Crédit Agricole Normandie-Seine, dans le chapitre consacré à la gestion des risques du rapport de gestion (cf. partie 5.3).

Les principales catégories de risques auxquels le Crédit Agricole Normandie-Seine est exposé sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité), ainsi que les risques juridiques.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2022 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains en zone euro considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 6.4 des annexes aux états financiers.

1. Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du Rapport financier annuel 2021 du Crédit Agricole Normandie-Seine dans la partie 5.3 au paragraphe (iv). Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2022.

I. Exposition et concentration

I.1. Exposition au risque de crédit

Au 30 juin 2022, les valeurs comptables des expositions au risque de crédit, au bilan et hors bilan, s'élève à 19 768,9 millions d'euros contre 18 987,7 millions d'euros au 30 juin 2021, soit une progression de près de 4,1% sur la période.

I.2. Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par filière d'activité économique porte sur les engagements commerciaux : prêts et créances sur les établissements de crédit, hors opérations internes, plus les prêts et créances sur la clientèle ainsi que les engagements de financements et de garantie financière donnés.

La répartition du portefeuille évolue peu d'une année à l'autre, celui-ci restant quasi entièrement concentré sur la France et plus particulièrement sur les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.

I.3. Diversification par filière d'activité économique

	Répartition de l'encours	Répartition de l'encours
	202106	202206
AGROALIMENTAIRE	28,7%	29,8%
IMMOBILIER	21,2%	22,6%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	12,9%	12,0%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	7,0%	6,9%
DIVERS	8,8%	8,3%
SANTE / PHARMACIE	4,5%	4,6%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	3,2%	3,0%
BTP	3,1%	2,9%
ENERGIE	1,6%	1,6%
AUTOMOBILE	1,7%	1,6%
INDUSTRIE LOURDE	1,5%	1,2%
UTILITIES	1,1%	1,1%
AUTRES TRANSPORTS	0,9%	0,8%
AUTRES INDUSTRIES	0,6%	0,6%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	1,2%	1,2%
MEDIA / EDITION	0,1%	0,2%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,7%	0,6%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0,2%	0,1%
TELECOM	0,7%	0,7%
ASSURANCE	0,2%	0,2%
MARITIME	0,1%	0,1%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0,0%	0,0%
BANQUES	0,0%	0,0%
TOTAL	100,0%	100,0%

I.4. Exposition des prêts et créances

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 3 « Risque de crédit » des états financiers consolidés.

II. Coût du risque

Le coût du risque du Crédit Agricole Normandie-Seine et de ses filiales et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés.

III. Application de la norme IFRS9

III.1 Evaluation du risque de crédit

Afin de tenir compte des effets du conflit russo-ukrainien et de la crise Covid-19, toujours présente sur la sphère économique, le Groupe a actualisé ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit pour l'arrêté du deuxième trimestre 2022.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au deuxième trimestre 2022 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2022, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées tant sur les effets de la crise covid-19 que sur les effets du conflit russo-ukrainien et ses répercussions sur la sphère économique (inflation en hausse, révision croissance PIB à la baisse).

Pour rappel, les projections macro-économiques s'appuient sur une fin d'année 2021 qui a enregistré une forte croissance du PIB en zone euro et aux Etats-Unis mais également le démarrage d'un choc d'inflation (core inflation à 5,5% sur un an à décembre aux Etats-Unis et 5% pour la Zone euro).

PREMIER SCENARIO : « scénario central »

Il prévoit un scénario géopolitique « médian » avec une poursuite du conflit en Ukraine, des sanctions maintenues en 2022-2023 et une forme d'accord de sortie de crise à moyen terme.

Forte accélération de l'inflation en zone euro

L'inflation moyenne de la zone en 2022 progresserait très fortement pour refluer ensuite graduellement. Cela est lié à la reprise post Covid-19 et au conflit ukrainien, avec un choc sur les prix énergétiques et une hausse des prix des intrants (métaux, produits agricoles...). Plus globalement, on constate une hausse des coûts intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement, une perturbation des chaînes de valeur et des risques de pénurie.

Ces chocs conduisent à une révision à la baisse de la croissance en zone euro. La production dans certains secteurs est affectée par la hausse des coûts intermédiaires et les perturbations des chaînes de valeur. La rentabilité des entreprises est dégradée, d'où un freinage de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est diminué par le choc inflationniste. Les hausses de salaires restent assez modérées et la confiance se détériore. Les réserves d'épargne accumulées limitent ces effets négatifs mais un freinage de la consommation est tout de même observé.

Ces effets négatifs sont en partie amortis par des mesures de soutien budgétaire. Au total, la croissance 2022 est révisée de 4,1% à 3,3% en France et de 3,9% à 2,9% en zone euro.

Ce choc inflationniste conduit à un resserrement des politiques monétaires

Aux Etats-Unis, la Fed continue de relever ses taux d'intérêt de manière accélérée jusqu'au début de 2023 avant de les stabiliser. Le « Quantitative Tightening » est plus précoce et plus rapide que prévu. Toutefois, les hausses de taux longs sont plus mesurées, avec même un repli graduel à partir de mi-2022 (ralentissement de la croissance et freinage graduel de l'inflation).

En zone euro, le resserrement monétaire est plus prudent et moins rapide, l'inflation ayant augmenté plus tardivement. Après avoir stabilisé son bilan, la BCE commence à relever ses taux directeurs au second semestre 2022 et va continuer à les relever en 2023.

Les taux longs montent en zone euro, mais la courbe des taux s'aplatit à mesure que la BCE progresse dans son ajustement monétaire. Les spreads s'écartent en particulier en Italie à l'approche des échéances politiques mais la BCE s'emploiera à corriger des écartements injustifiés des spreads.

DEUXIEME SCÉNARIO : Scénario « adverse modéré » (scénario un peu plus dégradé que le premier)

Scénario géopolitique : persistance et impact du conflit plus marqués que dans le scénario central.

Choc sur les prix énergétiques plus prononcé

La Chine décide de ne pas acheter massivement le pétrole russe et de ne pas compenser la baisse des achats européens ; les sanctions sont maintenues sur l'Iran et le Venezuela et la réponse de l'Arabie Saoudite est insuffisante. Ainsi, l'offre de pétrole se trouve réduite, la demande se concentre alors sur le pétrole du Moyen-Orient et de la Mer du Nord et on observe une forte tension sur les prix pétroliers en 2022-2023, qui avoisinent 180 dollars le baril. **Choc d'inflation plus fort que dans le 1^{er} scénario en 2022-2023.**

La réponse budgétaire et monétaire reste mesurée

Les Etats européens ne réagissent pas massivement à ce choc inflationniste : les mesures de soutien budgétaire sont limitées. La Fed et la BCE remontent leurs taux un peu plus rapidement que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. Ceci affecte la croissance et a peu d'effet sur l'inflation. Le Bund reste assez bas (valeur refuge) mais les spreads France et Italie s'écartent (phénomène de fragmentation, inquiétudes sur la soutenabilité de la dette).

« Stagflation » en zone euro

La zone euro connaît alors une phase de baisse du pouvoir d'achat, un net freinage de la consommation, une forte détérioration des profits des entreprises, une remontée du chômage ainsi que des faillites. Il n'y a cependant pas de repli annuel du PIB en 2022-2023, mais la croissance est très nettement ralentie. Un repli des marchés boursiers et correction mesurée sur l'immobilier sont prévus pour la zone euro dans ce scénario.

TROISIEME SCÉNARIO : Scénario « favorable »

Dans ce scénario favorable, il est supposé que la Chine intervient dans les négociations liées au conflit russo-ukrainien et qu'un règlement du conflit se met en place plus rapidement que dans le scénario « central ». Les sanctions sont alors prolongées mais allégées sur la Russie. Les prix énergétiques baissent assez rapidement. On observe une accalmie progressive sur les prix des métaux et des céréales, mais certaines chaînes de production restent durablement perturbées.

Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2022-2023.

Evolutions financières

Le resserrement de la Fed est plus mesuré que dans le scénario central, et les taux longs américain légèrement plus bas. De même, le Bund reste bas, un peu en deçà du niveau retenu dans le scénario central, en liaison avec l'évolution des taux longs américain et la politique de la BCE. Les spreads français et italiens sont du même ordre que dans le scénario central. La Bourse et les marchés immobiliers sont bien orientés.

QUATRIEME SCÉNARIO : Scénario « adverse sévère » (scénario le plus dégradé)

Le choc du 2^{ème} scénario est accentué sur les prix du pétrole et l'inflation.

Dans ce scénario, les sanctions sont renforcées, des problèmes d'approvisionnement encore plus marqués apparaissent. On constate une persistance du conflit, induisant une forte réduction des importations de pétrole russe par les pays européens. La Chine n'achète pas suffisamment de pétrole à la Russie pour libérer l'offre pétrolière du Golfe. Les sanctions sont maintenues sur l'Iran et le Venezuela et réponse de l'Arabie Saoudite s'avère insuffisante. Ainsi, on observe une hausse des prix du pétrole très prononcée : les prix pétroliers avoisinent 200 dollars le baril en 2022-2023. **Le choc d'inflation est très fort.**

Erreurs de politique monétaire

La principale différence par rapport au 2^{ème} scénario tient aux politiques monétaires. Face aux chiffres très élevés d'inflation, la Fed remonte fortement le taux des Fed Funds au second semestre 2022 et en 2023, sans pour autant enrayer l'inflation : fortes inquiétudes des investisseurs et nette remontée des taux longs américains.

De même la BCE remonte ses taux plus nettement et plus rapidement que dans le scénario adverse modéré (remontée du Bund). Cela entraîne une remontée beaucoup plus nette des OAT et des BTP italiens : il y a un phénomène de fragmentation, couplé à de fortes inquiétudes des investisseurs.

Légère récession en zone euro

On observe une forte hausse de l'inflation et une remontée significative des coûts de financement. Cela entraîne une baisse du pouvoir d'achat et un très net ralentissement de la consommation. La zone euro connaît alors une forte dégradation du climat des affaires et un léger repli des dépenses d'investissement, couplés à des risques spécifiques dans certains pays, en France notamment (conflits sociaux très marqués). De ce fait, il y a une légère récession en zone euro en 2023, ainsi qu'un net repli des marchés boursiers et une correction significative de l'immobilier.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf.	Scénario central				Adverse modéré				Scénario favorable				Adverse sévère			
	2021	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
PIB - ZE	5,2	2,9	2,4	1,8	1,4	1,8	0,6	1,1	1,2	3,9	2,9	1,7	1,3	1,0	-0,8	0,3	0,9
Tx Chômage - ZE	7,8	7,3	7,0	6,8	6,7	7,3	7,4	7,3	7,3	6,7	6,1	5,9	5,8	7,5	8,0	8,2	8,2
Tx inflation - ZE	2,6	6,5	3,0	2,5	2,0	7,9	4,8	1,3	0,7	5,3	2,3	1,5	1,2	8,6	4,5	0,8	0,6
PIB France	7,0	3,3	2,1	1,8	1,5	2,4	0,9	2,0	1,6	4,0	2,5	2,0	1,7	1,9	-0,3	1,2	1,2
Tx Chômage - France	7,9	7,5	7,4	7,2	7,0	7,8	8,3	8,0	7,9	7,2	6,9	6,7	6,6	8,2	9,0	8,7	8,5
Tx inflation - France	1,6	4,2	2,5	2,3	1,8	5,5	3,9	0,9	0,5	3,6	2	1,7	1,4	6,1	4,6	0,6	0
OAT 10 ans	0,2	1,4	1,5	1,6	1,6	1,8	2,2	1,9	1,9	2,6	3,3	2,8	2,8	1	1,35	1,5	1,5

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Le scénario central est actuellement pondéré à 55% pour le calcul des ECL IFRS 9 centraux du deuxième trimestre 2022.

Au niveau local, le Crédit Agricole Normandie-Seine applique des stress sur 5 secteurs (Habitat Longue Durée, Corporate, Habitat locatif, Agriculture et Professionnels), calibrés à partir de la base historique des défauts. Le niveau de stress à appliquer sur chacun des secteurs est obtenu à partir de l'évolution d'indicateurs propres à chacun d'eux. Les évolutions du forward looking sont présentées semestriellement à la gouvernance.

À fin juin 2022, en intégrant les forward looking locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 67% et 33% des stocks de couverture sur le périmètre du Crédit Agricole Normandie-Seine.

À fin juin 2022, les dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions s'élèvent à 14,7 millions vs 5,1 millions au 30 juin 2021 dont 9,1 millions sur les Stage 1 et 2 compte tenu de la baisse du Stage 3.

Critères retenus dans l'appréciation d'une disparition de dégradation significative du risque de crédit

Ils sont symétriques à ceux déterminant l'entrée dans le stage 2. Dans le cas où celle-ci a été déclenchée par une restructuration pour difficulté financière, la disparition de la dégradation significative implique l'application d'une période probatoire suivant les modalités décrites dans les annexes aux états financiers (cf. note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers" du DEU 2021 de Crédit Agricole S.A.) décrivant les conditions de sortie d'une situation de restructuration pour cause de difficultés financières.

III.2 Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des comptes consolidés au 30 Juin 2022.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente environ 90% des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours

Après la crise déclarée en 2020, l'année 2022 reste encore assez atypique avec une activité crédit toujours soutenue sur tous les marchés ; Les expositions du Crédit Agricole Normandie-Seine ont progressé de 4,6% sur un an et atteignent les 16,4 milliards d'euro.

Malgré la crise, la structure des portefeuilles a légèrement évolué sur le semestre à la faveur des stress locaux, basculant les contrats en stage 2. Les encours en stage 1 ont progressé de 560 millions sur le semestre et hausse de 55 millions sur le stage 2 à 7,17% vs 7,11% au 31 décembre 2021. Globalement le poids des encours en stage 1 est désormais de 92,83% vs 92,89% au 31 décembre 2021.

Les encours en défaut (stage 3) sont en hausse sur les clientèles professionnelles et corporate (170 millions vs 164 millions).

Evolution des ECL

Les ECL du portefeuille des contreparties les mieux notées (stage 1) ont progressé de 13% en lien avec la croissance des encours. Le taux de couverture progresse à 0,41% vs 0,37%.

Les ECL du portefeuille en stage 2 sont en hausse mais dans une proportion moindre en lien avec la croissance des encours, et aux stress locaux. Avec l'effet des derniers macro scénarios, la hausse des ECL en stage 2 a été limitée à 1,2%, inférieure à la hausse de l'assiette, conduisant à une légère baisse du taux de couverture : 6,71% vs 6,91%. Les ECL des portefeuilles en stage 1 et 2 sont globalement en augmentation dans le cadre de notre politique d'anticipation prudente des risques futurs.

Le taux de couverture des créances dépréciées (stage 3) s'inscrit en baisse sur le Crédit Agricole Normandie-Seine (49.7% vs 51.1% fin 2021), les ECL sur stage 3 sont quasiment stables (+0.5 M€) sur le 1^{er} semestre car il n'y a pas de dégradation des portefeuilles, ni de nécessité à des renforcements de couvertures sur des dossiers déjà en défaut.

2. Risques de marché

Le dispositif d'encadrement et de suivi du risque de marché est décrit dans le rapport financier annuel 2021 du Crédit Agricole Normandie-Seine.

Principales évolutions :

L'organisation du dispositif de contrôle des risques de marché ainsi que les méthodologies de mesure de VaR n'ont pas subi d'évolution majeure au cours du premier semestre 2022.

VaR :

La VaR du portefeuille de placement est calculée mensuellement et présentée au Comité financier. Au premier semestre 2022, la VaR (99%, 1 an) moyenne s'établit à 31,3 millions d'euros, en baisse de 0,8 millions d'euros par rapport au second semestre de l'année 2021.

Résultats mensuels du S1 2022 en VaR (99%, 1 an) :

VaR (99%, 1 an)	
Janv-22	26,6 M€
Fév-22	28,3 M€
Mars-22	31,1 M€
Avril-22	30,9 M€
Mai-22	32,9 M€
juin-22	37,9 M€

3. Gestion du bilan

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit dans le rapport financier annuel 2021 du Crédit Agricole Normandie-Seine.

Ratio réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Le ratio LCR fin de période au 30 juin 2022 du Crédit Agricole Normandie-Seine s'élève à 187,7%.

Depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribue une pondération à chaque élément du bilan (et à certains éléments du hors-bilan), qui traduit leur potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an.

Le ratio NSFR fin de période au 30 juin 2022 du Crédit Agricole Normandie-Seine s'élève à 113,3%.

4. Risques opérationnels

Les dispositifs généraux de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du document du Rapport Financier 2021 de la Caisse régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine.

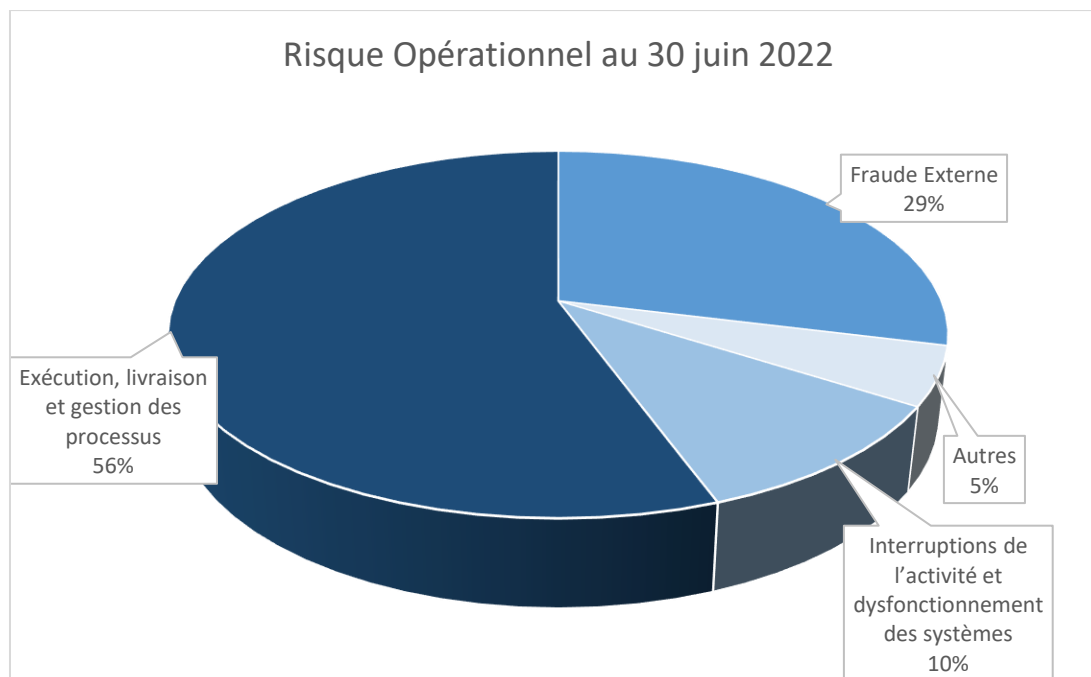
S'agissant du seuil réglementaire d'incident significatif (0,5% des fonds propres), le Conseil d'administration / Comité des risques du 25 Mars 2022 a validé son montant à 7,5 millions d'euros.

Le résultat par catégories Bâle II de la mesure des pertes opérationnelles (risques opérationnels purs et risques frontières crédits en montants nets), comptabilisées entre le 1er janvier 2022 et le 30 Juin 2022, met en exergue une part prépondérante de la catégorie exécution (56% du total) particulièrement impactée par les défaillances dans le suivi ou la gestion des garanties (66% de la catégorie, 508 K€) et dans le processus d'archivage, de traçabilité et de conservation des données (28% de la catégorie, 218K€). La fraude externe représente 29% des pertes opérationnelles. Elle est concentrée principalement sur 3 natures d'incidents : fraude monétique (294K€), la fraude aux virements (95K€) et la falsification / contrefaçon de documents (hors moyens de paiement) (73K€).

A noter, la catégorie « Interruption de l'activité et dysfonctionnement » intègre le dysfonctionnement communautaire ayant provoqué un trop perçu de frais bancaires (144K€) auprès de 1 121 clients, entre février 2019 et mai 2020, nécessitant la rétrocession sur l'exercice 2022.

Les autres natures d'incidents n'appellent pas de commentaires.

En montants nets, 523K€ ont été collectés au titre du risque opérationnel pur net, soit 0,25% du PNB au 30/06/2022, et 871K€ au titre du risque frontière crédit, soit 0,42% du PNB.



5. Risques juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de la Caisse régionale du Crédit Agricole Normandie-Seine et de ses filiales consolidées sont décrites dans le Rapport financier annuel pour l'exercice 2021 (article 5.3 Gestion des risques, paragraphe 8. Risques juridiques).

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2022 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Crédit Agricole Normandie-Seine ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées dans les états financiers disponibles dans le Rapport financier annuel pour l'exercice 2021.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Crédit Agricole Normandie-Seine.

Faits exceptionnels et litiges

Affaire EIC (échange image chèques)

LCL et Crédit Agricole SA, ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient

constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Echange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82.940.000 euros à 76.560.000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20.930.000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1.236 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes du Crédit Agricole Normandie-Seine au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 30 mai 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine a été assignée par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 129,7 M€. Le Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence dans sa décision du 12 avril 2021 a rejeté la demande de ces porteurs et les a condamnés solidairement aux dépens ainsi qu'à l'indemnisation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine. Cette décision correspond à l'analyse faite par la Caisse régionale sur l'absence de fondement de cette action. Elle a toutefois fait l'objet d'appel de la part de la partie adverse.

6. Risques de non-conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du Rapport financier annuel 2021 du Crédit Agricole Normandie-Seine en partie 5.3, paragraphe § 9.

3. Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Le Crédit Agricole Normandie-Seine est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Son siège social est situé, Cité de l'Agriculture, chemin de la Bretèque, 76230 Bois-Guillaume. Elle est inscrite au registre du commerce de Rouen sous le numéro 433 786 738, code NAF 6419Z.

Le Crédit Agricole Normandie-Seine a émis des CCI (Certificats Coopératifs d'Investissement), qui sont cotés sur le marché EUROLIST - Compartiment C (code ISIN : FR0000044364).

Sont affiliées au Crédit Agricole Normandie-Seine, 71 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes du Crédit Agricole Normandie-Seine seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales.

L'Entité consolidante « Crédit Agricole Normandie-Seine » est ainsi constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine et des 71 Caisses locales entrant dans le périmètre de consolidation.

Les comptes consolidés intègrent également les Fonds dédiés « Force Profile 20 », « NS Alternative Performance », « Normandie-Seine AGIR » ainsi que la filiale « Normandie-Seine Participation », les filiales immobilières « Normandie-Seine Foncière » et « Normandie-Seine Immobilière », et les quatre Sociétés Techniques de Titrisation (STT), représentant la quote-part de la Caisse Régionale dans les Fonds Communs de Titrisation (FCT) « Crédit Agricole Habitat 2018 » et « Crédit Agricole Habitat 2019 », « FCT Crédit Agricole Habitat 2020 » et « FCT Crédit Agricole Habitat 2022 » créés lors des titrisations initiées par le groupe en 2018, 2019, 2020 et 2022.

Le Crédit Agricole Normandie-Seine est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est de ce fait soumis à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Le Crédit Agricole Normandie-Seine fait partie du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

1	(en milliers d'euros)	2	3	4	5
			01/06/2022	11/12/2021	01/06/2021
6	Intérêts et produits assimilés	7	8	9	10
11	Intérêts et charges assimilées	12	13	14	15
16	Commissions (produits)	17	18	19	20
21	Commissions (charges)	22	23	24	25
26	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	27	28	29	30
31	Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	32	33	34	35
36	Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	37	38	39	40
41	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	42	43	44	45
46	Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	47	48	49	50
51	Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	52	53	54	55
56	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	57	58	59	60
61	Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	62	63	64	65
66	Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	67	68	69	70
71	Produits des autres activités	72	73	74	75
76	Charges des autres activités	77	78	79	80
81	Produit net bancaire	82	83	84	85
86	Charges générales d'exploitation	87	88	89	90
91	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	92	93	94	95
96	Résultat brut d'exploitation	97	98	99	100
101	Coût du risque	102	103	104	105
106	Résultat d'exploitation	107	108	109	110
111	Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	112	113	114	115
116	Gains ou pertes nets sur autres actifs	117	118	119	120
121	Variations de valeur des écarts d'acquisition	122	123	124	125
126	Résultat avant impôt	127	128	129	130
131	Impôts sur les bénéfices	132	133	134	135
136	Résultat net d'impôts des activités abandonnées	137	138	139	140
141	Résultat net	142	143	144	145
146	Participations ne donnant pas le contrôle	147	148	149	150
151	Résultat net part du Groupe	152	153	154	155

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Résultat net		54 594	95 884	61 787
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	5 101	1 725	1 310
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)		-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	(122)	232 531	85 899
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	4 979	234 256	87 209
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(1 317)	(7 525)	(2 976)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.11	3 662	226 731	84 233
Gains et pertes sur écarts de conversion		-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	(41)	80	(540)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(41)	80	(540)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	12	(22)	124
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	(29)	58	(416)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	3 633	226 789	83 817
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		58 227	322 673	145 604
Dont part du Groupe		58 231	322 671	145 602
Dont participations ne donnant pas le contrôle		(4)	2	2
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.11	-	266	965

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2022	31/12/2021
Caisse, banques centrales		74 072	73 780
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	499 371	524 809
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		15 406	4 542
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		483 965	520 267
Instruments dérivés de couverture		295 271	39 128
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	1 528 349	1 520 400
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		38 336	32 425
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 490 013	1 487 975
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	19 293 333	19 443 070
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		2 706 288	3 221 101
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		16 101 887	15 810 503
<i>Titres de dettes</i>		485 158	411 466
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(238 420)	(14 243)
Actifs d'impôts courants et différés		59 511	50 406
Comptes de régularisation et actifs divers		210 102	224 697
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Participation aux bénéfices différée		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.5	5 209	5 329
Immobilisations corporelles		199 122	199 428
Immobilisations incorporelles		24	39
Ecarts d'acquisition		-	-
Total de l'Actif		21 925 944	22 066 843

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2022	31/12/2021
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	15 816	6 998
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		15 816	6 998
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		135 116	79 116
Passifs financiers au coût amorti	6.4	18 608 900	18 930 025
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		11 359 975	10 929 829
<i>Dettes envers la clientèle</i>		6 470 327	6 391 215
<i>Dettes représentées par un titre</i>		778 598	1 608 981
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(126 482)	(14 071)
Passifs d'impôts courants et différés		6 241	1
Comptes de régularisation et passifs divers		455 196	270 019
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	6.6	38 085	54 698
Dettes subordonnées		-	-
Total dettes		19 132 872	19 326 786

Capitaux propres	2 793 072	2 740 057
Capitaux propres part du Groupe	2 792 906	2 739 887
Capital et réserves liées	359 723	351 325
Réserves consolidées	1 971 310	1 889 038
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	407 275	403 642
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-
Résultat de l'exercice	54 598	95 882
Participations ne donnant pas le contrôle	166	170
Total du passif	21 925 944	22 066 843

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

1	(en milliers d'euros)	2 Part du Groupe											3 Participations ne donnant pas le contrôle										4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
		5 Capital et réserves liées					6 Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						7					10 Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						11	12																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
		13 Capital	14 Primes	15 Élimination des titres autodétenus	16 Autres instruments de capitaux propres	17 Réserves consolidées (1)	18 Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	19 Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	20 Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	21	24	25	27 Capital réserves liées et résultat	28 Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	29 Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	30 Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31	34 Capitaux propres consolidés																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
35	Capitaux propres au 1er janvier 2021	Publié	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466	467	468	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481	482	483	484	485	486	487	488	489	490	491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510	511	512	513	514	515	516	517	518	519	520	521	522	523	524	525	526	527	528	529	530	531	532	533	534	535	536	537	538	539	540	541	542	543	544	545	546	547	548	549	550	551	552	553	554	555	556	557	558	559	560	561	562	563	564	565	566	567	568	569	570	571	572	573	574	575	576	577	578	579	580	581	582	583	584	585	586	587	588	589	590	591	592	593	594	595	596	597	598	599	600	601	602	603	604	605	606	607	608	609	610	611	612	613	614	615	616	617	618	619	620	621	622	623	624	625	626	627	628	629	630	631	632	633	634	635	636	637	638	639	640	641	642	643	644	645	646	647	648	649	650	651	652	653	654	655	656	657	658	659	660	661	662	663	664	665	666	667	668	669	670	671	672	673	674	675	676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	690	691	692	693	694	695	696	697	698	699	700	701	702	703	704	705	706	707	708	709	710	711	712	713	714	715	716	717	718	719	720	721	722	723	724	725	726	727	728	729	730	731	732	733	734	735	736	737	738	739	740	741	742	743	744	745	746	747	748	749	750	751	752	753	754	755	756	757	758	759	760	761	762	763	764	765	766	767	768	769	770	771	772	773	774	775	776	777	778	779	780	781	782	783	784	785	786	787	788	789	790	791	792	793	794	795	796	797	798	799	800	801	802	803	804	805	806	807	808	809	810	811	812	813	814	815	816	817	818	819	820	821	822	823	824	825	826	827	828	829	830	831	832	833	834	835	836	837	838	839	840	841	842	843	844	845	846	847	848	849	850	851	852	853	854	855	856	857	858	859	860	861	862	863	864	865	866	867	868	869	870	871	872	873	874	875	876	877	878	879	880	881	882	883	884	885	886	887	888	889	890	891	892	893	894	895	896	897	898	899	900	901	902	903	904	905	906	907	908	909	910	911	912	913	914	915	916	917	918	919	920

919 (1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle
 920 (2) Les autres variations sont constituées des plus ou moins-values sur CCI auto détenues

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Résultat avant impôt	62 480	123 841	79 812
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	8 316	17 074	8 094
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	5 716	8 077	6 383
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-	-	-
Résultat net des activités d'investissement	(162)	(2 465)	(1)
Résultat net des activités de financement	85	98	51
Autres mouvements	17 963	(26 016)	2 010
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	31 918	(3 232)	16 537
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	463 363	562 739	682 304
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(308 975)	(324 035)	(264 660)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(897 830)	329 256	(285 207)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	173 903	128 218	105 534
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Impôts versés	(12 052)	(35 439)	(15 413)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(581 591)	660 739	222 558
Flux provenant des activités abandonnées	-	-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	(487 193)	781 348	318 907
Flux liés aux participations (1)	(1 544)	(11 728)	(7 585)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(10 276)	(34 502)	(17 371)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(11 820)	(46 230)	(24 956)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	(5 222)	5 853	(2 839)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	20 250	(8 482)	(4 069)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	15 028	(2 629)	(6 908)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-	-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	(483 985)	732 489	287 043
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 184 893	1 452 042	1 452 042
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	73 780	73 150	73 150
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	2 111 113	1 378 892	1 378 892
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 700 912	2 184 893	1 739 083
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	74 072	73 780	71 418
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	1 626 840	2 111 113	1 667 665
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(483 981)	732 851	287 041

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours du premier semestre 2022, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie s'élève à :

- 376 milliers d'euros pour le Crédit Agricole Normandie-Seine portant notamment sur les principales opérations suivantes :

- Augmentation du capital de la société SEMRI : - 347 milliers d'euros
- Souscription au capital de la société Ceinture Verte Le havre Seine : - 30 milliers d'euros

- 1 168 milliers d'euros pour Normandie Seine Participation portant notamment sur les principales opérations suivantes :

- Augmentation du capital de la société Crédit Agricole Innove en Normandie : - 1 000 milliers d'euros
- Augmentation du capital de la société Selfee : - 750 milliers d'euros
- Versement restant à effectuer sur le capital de la société CARD : + 322 milliers d'euros
- Versement restant à effectuer sur le capital de la société CA Transition : + 261 milliers d'euros

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend principalement le paiement des dividendes versés par le Crédit Agricole Normandie-Seine à ses actionnaires, à hauteur de – 12 391 milliers d'euros pour le premier semestre 2022, ainsi que les flux résultant des augmentations du nombre de parts sociales émises par les Caisses Locales soit 8 371 milliers d'euros.

(3) Le montant est constitué principalement de + 21 042 milliers d'euros correspondant à la variation des emprunts obligataires issus des opérations de titrisation dans la Caisse Régionale et de – 792 milliers d'euros de dettes locatives IFRS16 pour la Caisse Régionale.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Crédit Agricole Normandie-Seine au 30 juin 2022 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le Crédit Agricole Normandie-Seine pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2021 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2022 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2022.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles - Produits antérieurs à l'utilisation prévue	1 ^{er} janvier 2022	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2018-2020 - IFRS 1 Filiale devenant un nouvel adoptant, - IFRS 9 Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10 %, - IAS 41 Impôts dans les évaluations de la juste valeur, et - IFRS 16 Avantages incitatifs à la location	1 ^{er} janvier 2022	Oui
Amendement à IFRS 3 Références au cadre conceptuel	1 ^{er} janvier 2022	Oui
Amendement à IAS 37 Contrats déficitaires - coût d'exécution du contrat	1 ^{er} janvier 2022	Oui

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européennes non encore appliquées par le Groupe au 30 juin 2022

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera la norme IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se poursuivent en 2022.

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Concerne en particulier, la décision IFRS IC IFRS 9 / IAS 20 relative à la comptabilisation du TLTRO III.

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la Covid-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de trois ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021, puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Pour rappel, le traitement comptable retenu par le Groupe depuis 2020 consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, c'est-à-dire au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis. Ce traitement est maintenu pour l'arrêté comptable du 30 juin 2022.

Le groupe ayant atteint les conditions de performance nécessaires à la bonification et sur-bonification du TLTRO, le groupe bénéficiera de l'obtention de l'ensemble des bonifications et sur-bonifications à l'échéance de ce financement.

Ainsi, le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 23 juin 2022), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle.

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1 Principales opérations de structure

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

➤ FCT Crédit Agricole Habitat 2022

Au 30/06/2022, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 20252) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales, le 9 mars 2022. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2022 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (50%), fonds d'investissement (25%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Normandie-Seine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 35,6 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2022. Elle a souscrit pour 5 millions d'euros de titres subordonnés.

Par ailleurs, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2017 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché ayant été débouclée le 28 mars 2022.

Au 30 juin 2022, le Crédit Agricole Normandie-Seine ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2022

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole Normandie-Seine et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Crédit Agricole Normandie-Seine dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation du Crédit Agricole Normandie-Seine n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2021 à l'exception des éléments suivants :

Evolution du périmètre ayant conduit à une modification du périmètre ou de méthode de consolidation :

Périmètre de consolidation du Crédit Agricole Normandie-Seine	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2022	31/12/2021	30/06/2022	31/12/2021
FCT 2017	IG	S1	France		OC		100%		100%
FCT 2022	IG	E2	France		OC	100%		100%	

(1) Entrée dans le périmètre

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sortie de périmètre

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité en IFRS 5

(2) F : Filiale

S : Succursale

ESC : Entité structurée contrôlée

Co-E : Co-entreprise

Co-Es : Co-entreprise structurée

OC : Opération en commun

EA : Entreprise associée

EAS : Entreprise associée structurée

2.3 Autres événements significatifs de la période

Impacts liés aux opérations militaires en Ukraine

L'AMF a repris le communiqué de l'ESMA du 14 mars 2022 invitant les sociétés à :

- communiquer dès que possible toute information privilégiée relative aux impacts de la crise sur leurs activités, perspectives et situation financière, sauf si les conditions sont remplies pour différer une telle information ;
- publier des informations qualitatives et quantitatives sur les impacts directs et indirects actuels et prévisibles de la crise sur les activités, la stratégie, les expositions, les chaînes d'approvisionnement, la situation financière et la performance des sociétés, au sein des rapports financiers annuels 2021 si applicable, et à l'assemblée générale, ou dans les informations semestrielles à venir.

L'ESMA a complété ces communications par des recommandations établis dans le cadre d'une communication au 13 mai 2022.

3 Risque de crédit

Cf. Rapport de gestion chapitre « Facteurs de risques »

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2021	411 719	(253)	-	-	-	-	411 719	(253)	411 466
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	411 719	(253)	-	-	-	-	411 719	(253)	411 466
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	71 057	(39)	3 016	(342)	-	-	74 073	(381)	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (1)	99 254	(48)	3 016	(342)	-	-	102 270	(390)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(28 197)	9	-	-	-	-	(28 197)	9	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	482 776	(292)	3 016	(342)	-	-	485 792	(634)	485 158
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2022	482 776	(292)	3 016	(342)	-	-	485 792	(634)	485 158
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2021	29 912	(1)	-	-	-	-	29 912	(1)	29 911
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	29 912	(1)	-	-	-	-	29 912	(1)	29 911
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(7 228)	-	-	-	-	-	(7 228)	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (1)	974 174	(3)	-	-	-	-	974 174	(3)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(981 402)	4	-	-	-	-	(981 402)	4	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	22 684	(1)	-	-	-	-	22 684	(1)	22 683
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (2)	1 364	-	-	-	-	-	1 364	-	-
Au 30 juin 2022	24 048	(1)	-	-	-	-	24 048	(1)	24 047
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(2) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
(en milliers d'euros)									
Au 31 décembre 2021	14 666 844	(53 445)	1 197 786	(77 303)	162 945	(86 324)	16 027 575	(217 072)	15 810 503
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(149 787)	(8 756)	129 454	14 053	20 333	(9 066)	-	(3 769)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(516 051)	3 921	516 051	(12 768)			-	(8 847)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	373 468	(12 751)	(373 468)	23 964			-	11 213	
Transferts vers Stage 3 (1)	(8 285)	98	(18 377)	3 067	26 662	(9 689)	-	(6 524)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	1 081	(24)	5 248	(210)	(6 329)	623	-	389	
Total après transferts	14 517 057	(62 201)	1 327 240	(63 250)	183 278	(95 390)	16 027 575	(220 841)	15 806 734
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	467 668	2 191	(68 478)	(19 225)	(20 712)	9 064	378 478	(7 970)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	1 955 029	(13 107)	44 971	(5 991)			2 000 000	(19 098)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(1 487 238)	6 392	(113 438)	7 695	(15 741)	8 987	(1 616 417)	23 074	
Passages à perte					(4 958)	4 211	(4 958)	4 211	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(123)	-	(11)	-	(13)	6	(147)	6	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		8 906		(20 929)		(4 707)		(16 730)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	567	-	567	
Total	14 984 725	(60 010)	1 258 762	(82 475)	162 566	(86 326)	16 406 053	(228 811)	16 177 242
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(80 086)		(578)		5 309		(75 355)		
Au 30 juin 2022 (4)	14 904 639	(60 010)	1 258 184	(82 475)	167 875	(86 326)	16 330 698	(228 811)	16 101 887
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) Au 30 juin 2022, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par le Crédit Agricole Normandie-Seine dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 774 046 milliers d'euros (dont 301 200 milliers d'euros de capital restant dû des PGE).

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2021	32 425	(11)	-	-	-	-	32 425	(11)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	32 425	(11)	-	-	-	-	32 425	(11)
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	5 881	(11)	-	-	-	-	5 881	(11)
Réévaluation de juste valeur sur la période	(4 479)	-	-	-	-	-	(4 479)	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (1)	185 741	(16)	-	-	-	-	185 741	(16)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(175 378)	7	-	-	-	-	(175 378)	7
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(3)	(3)	-	-	-	-	(3)	(3)
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	1	-	-	-	-	-	1
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	38 306	(22)	-	-	-	-	38 306	(22)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (2)	30	-	-	-	-	-	30	-
Au 30 juin 2022	38 336	(22)	-	-	-	-	38 336	(22)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(2) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2021	1 577 151	(7 097)	48 741	(8 737)	1 767	(238)	1 627 659	(16 072)	1 611 587
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	5 523	(1 764)	(6 129)	1 893	606	-	-	129	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(17 376)	121	17 376	(233)			-	(112)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	23 151	(1 885)	(23 151)	2 126			-	241	
Transferts vers Stage 3 (1)	(322)	1	(391)	1	713	(2)	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	70	(1)	37	(1)	(107)	2	-	-	
Total après transferts	1 582 674	(8 861)	42 612	(6 844)	2 373	(238)	1 627 659	(15 943)	1 611 716
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	184 159	201	(6 520)	4 018	685	(72)	178 324	4 147	
Nouveaux engagements donnés (2)	806 920	(4 109)	9 225	(1 384)			816 145	(5 493)	
Extinction des engagements	(622 966)	4 232	(15 543)	6 045	(570)	1	(639 079)	10 278	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		78		(643)		(73)		(638)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	205	-	(202)	-	1 255	-	1 258	-	
Au 30 juin 2022	1 766 833	(8 660)	36 092	(2 826)	3 058	(310)	1 805 983	(11 796)	1 794 187

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2021	724 972	(1 929)	11 384	(2 737)	2 664	(1 452)	739 020	(6 118)	732 902
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(8 959)	136	9 032	(1 266)	(73)	(1)	-	(1 131)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(9 455)	232	9 455	(1 413)			-	(1 181)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	539	(97)	(539)	147			-	50	
Transferts vers Stage 3 (1)	(43)	1	(70)	1	113	(2)	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	186	(1)	(186)	1	-	-	
Total après transferts	716 013	(1 793)	20 416	(4 003)	2 591	(1 453)	739 020	(7 249)	731 771
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(3 343)	(341)	(3 394)	(194)	(143)	127	(6 880)	(408)	
Nouveaux engagements donnés (2)	27 448	(767)	74	(74)			27 522	(841)	
Extinction des engagements	(30 891)	374	(3 468)	905	(285)	110	(34 644)	1 389	
Passages à perte					(1)	17	(1)	17	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		52		(1 025)		-		(973)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	100	-	-	-	143	-	243	-	
Au 30 juin 2022	712 670	(2 134)	17 022	(4 197)	2 448	(1 326)	732 140	(7 657)	724 483

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Crédit Agricole Normandie-Seine au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2022 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	948	15 113	16 061	-	16 061
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	29 670	29 670	-	29 670
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	156 427	-	11 089	167 516	-	167 516
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	7 344	7 344	-	7 344
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	35 848	9 805	60 697	106 350	-	106 350
Total	-	192 275	10 753	123 913	326 941	-	326 941

31/12/2021 <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	1 578	15 331	16 909	-	16 909
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	99	29 681	29 780	-	29 780
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	156 623	-	5 591	162 214	-	162 214
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	35 997	-	-	35 997	-	35 997
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	13 556	13 556	-	13 556
Japon	-	-	-	25 178	25 178	-	25 178
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	1 034	17 049	18 083	-	18 083
Total	-	192 620	2 711	106 386	301 717	-	301 717

4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Sur les actifs financiers au coût amorti	154 840	295 231	145 210
Opérations avec les établissements de crédit	909	2 024	1 096
Opérations internes au Crédit Agricole	15 963	34 384	16 576
Opérations avec la clientèle	136 463	255 790	125 868
Opérations de location-financement	-	-	-
Titres de dettes	1 505	3 033	1 670
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	156	38	24
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Titres de dettes	156	38	24
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	6 651	13 931	7 137
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
Produits d'intérêts (1) (2)	161 647	309 200	152 371
Sur les passifs financiers au coût amorti	(42 708)	(88 677)	(44 307)
Opérations avec les établissements de crédit	(891)	(2 391)	(1 230)
Opérations internes au Crédit Agricole	(42 339)	(87 308)	(43 272)
Opérations avec la clientèle	(2 235)	(4 147)	(2 048)
Opérations de location-financement	-	-	-
Dettes représentées par un titre	2 757	5 169	2 243
Dettes subordonnées	-	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(15 816)	(35 031)	(17 208)
Autres intérêts et charges assimilées	(10)	(27)	(19)
Charges d'intérêts	(58 534)	(123 735)	(61 534)

(1) dont 1 413 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 30 juin 2022 contre 3 006 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 1 636 milliers d'euros au 30 juin 2021

(2) dont 37 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2022 contre 92 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 46 milliers d'euros au 30 juin 2021 [Les bonifications de l'Etat concernent les prêts effectués auprès de la clientèle.]

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts et charges d'intérêts sont respectivement de 20 748 milliers d'euros et 11 321 milliers d'euros.

4.2 Produits et charges de commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022			31/12/2021			30/06/2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	371	(104)	267	662	(226)	436	342	(93)	249
Sur opérations internes au Crédit Agricole	5 721	(14 850)	(9 129)	10 418	(24 771)	(14 353)	5 066	(11 738)	(6 672)
Sur opérations avec la clientèle	4 744	(332)	4 412	7 527	(659)	6 868	3 189	(367)	2 822
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	(31)	(31)	-	(2)	(2)
Sur opérations de change	127	-	127	263	-	263	136	-	136
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	50	(16)	34	48	-	48	39	-	39
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	87 371	(7 211)	80 160	157 526	(13 479)	144 047	85 307	(5 659)	79 648
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 640	-	2 640	4 894	-	4 894	2 418	-	2 418
Total Produits et charges de commissions	101 024	(22 513)	78 511	181 338	(39 166)	142 172	96 497	(17 859)	78 638

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Dividendes reçus	516	3 337	1 601
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	1 942	299	611
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	8	136	80
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(15 593)	10 725	10 845
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	363	404	191
Résultat de la comptabilité de couverture	2 186	388	305
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(10 578)	15 289	13 633

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022			31/12/2021			30/06/2021		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	114 179	(113 284)	895	109 428	(109 307)	121	114 721	(114 570)	151
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	15 251	(98 713)	(83 462)	41 574	(67 700)	(26 126)	49 483	(65 197)	(15 714)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	98 928	(14 571)	84 357	67 854	(41 607)	26 247	65 238	(49 373)	15 865
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	435 338	(434 047)	1 291	140 285	(140 018)	267	136 482	(136 328)	154
Variations de juste valeur des éléments couverts	160 162	(275 176)	(115 014)	51 280	(89 005)	(37 725)	55 868	(80 614)	(24 746)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	275 176	(158 871)	116 305	89 005	(51 013)	37 992	80 614	(55 714)	24 900
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	549 517	(547 331)	2 186	249 713	(249 325)	388	251 203	(250 898)	305

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	(1 748)	(17)	(49)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	35 958	28 957	23 342
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	34 210	28 940	23 293

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.8 « Coût du risque ».

4.5 Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	(2)	(4)	(8)
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Produits nets des immeubles de placement	(7)	(5)	(43)
Autres produits (charges) nets	128	7 427	4 081
Produits (charges) des autres activités	119	7 418	4 030

4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/0	31/1	30/0
Charges de personnel	(73)	(148)	(74)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(9)	(9)	(7)
Services extérieurs et autres charges générales	(35)	(71)	(34)
Charges générales d'exploitation	(118)	(229)	(116)

(1) Dont 4 441 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2022 contre 2 723 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 2 723 milliers d'euros au 30 juin 2021

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Dotations aux amortissements	(8 315)	(17 072)	(8 092)
Immobilisations corporelles (1)	(8 300)	(17 030)	(8 070)
Immobilisations incorporelles	(15)	(42)	(22)
Dotations (reprises) aux dépréciations	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(8 315)	(17 072)	(8 092)

(1) Dont 798 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2022 contre 1 582 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 906 milliers d'euros au 30 juin 2021

4.8 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(9 449)	(17 589)	(11 501)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(8 385)	(6 344)	(9 577)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(12)	(1)	(51)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(6 605)	(5 247)	(7 940)
Engagements par signature	(1 768)	(1 096)	(1 586)
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(1 064)	(11 245)	(1 924)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(5 515)	(11 363)	(6 031)
Engagements par signature	4 451	118	4 107
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(4 885)	3 177	3 979
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(4 922)	1 854	3 875
Engagements par signature	37	1 323	104
Autres actifs (C)	11	(56)	(40)
Risques et charges (D)	(482)	4 866	2 334
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	(14 805)	(9 602)	(5 228)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(748)	(1 345)	(584)
Récupérations sur prêts et créances	254	234	146
comptabilisés au coût amorti	254	234	146
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(147)	(139)	(58)
Pertes sur engagements par signature	(12)	(124)	(40)
Autres pertes	(303)	(618)	(248)
Autres produits	-	-	-
Coût du risque	(15 761)	(11 594)	(6 012)

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	162	(35)	1
Plus-values de cession	163	40	5
Moins-values de cession	(1)	(75)	(4)
Titres de capitaux propres consolidés	-	2 544	-
Plus-values de cession	-	2 544	-
Moins-values de cession	-	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	162	2 509	1

4.10 Impôts

Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Charge d'impôt courant	(6 480)	(31 396)	(21 038)
Charge d'impôt différé	(1 406)	3 439	3 013
Total Charge d'impôt	(7 886)	(27 957)	(18 025)

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	taux d'impôt	impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écart d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	62 480	25,83%	16 139
Effets des différences permanentes			(6 939)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			0
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(178)
Effet de l'imposition à taux réduit			(771)
Effet des autres éléments			(364)
Taux et charge effectif d'impôt		12,62%	7 886

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2022.

Au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	123 841	28,41%	(35 183)
Effet des différences permanentes			6 021
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(1)
Effet de l'imposition à taux réduit			1 415
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			(209)
Taux et charge effectifs d'impôt		22,57%	(27 957)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2021.

Au 30 juin 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	79 812	28,41%	(22 675)
Effet des différences permanentes		1,96%	(1 562)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-	-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-	3
Effet de l'imposition à taux réduit		(1,47)%	1 175
Changement de taux		-	-
Effet des autres éléments		1,69%	(1 345)
Taux et charge effectifs d'impôt		22,58%	(18 025)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2021.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(41)	80	(540)
Ecart de réévaluation de la période	(1 800)	108	(640)
Transferts en résultat	1 748	(30)	49
Autres variations	11	2	51
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	12	(22)	124
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(29)	58	(416)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	5 101	1 725	1 310
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en réserves	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(122)	232 531	85 899
Ecart de réévaluation de la période	(122)	232 265	84 934
Transferts en réserves	-	266	965
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(1 317)	(7 525)	(2 976)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	3 662	226 731	84 233
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	3 633	226 789	83 817
Dont part du Groupe	3 633	226 789	83 817
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-

Instrumentes de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	10 753	163	(25)	2 711	35	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	27 583	152	(79)	29 714	219	(3)
Total des titres de dettes	38 336	315	(104)	32 425	254	(3)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	38 336	315	(104)	32 425	254	(3)
Impôts sur les bénéfices		(82)	27		(65)	1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		233	(77)		189	(2)

Instrumentes de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	6 387	-	-	6 387	-	-
Titres de participation non consolidés	1 483 626	437 409	(13 128)	1 481 588	436 339	(11 937)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 490 013	437 409	(13 128)	1 487 975	436 339	(11 937)
Impôts sur les bénéfices		(12 700)	34		(12 665)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		424 709	(13 094)		423 674	(11 937)

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2022			31/12/2021		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ⁽¹⁾	Pertes cumulées réalisées ⁽¹⁾
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	17 619	20	(6 883)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	-	-	-	17 619	20	(6 883)
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		-	-		20	(6 883)

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 706 288	3 221 101
Prêts et créances sur la clientèle	16 101 887	15 810 503
Titres de dettes	485 158	411 466
Valeur au bilan	19 293 333	19 443 070

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	22 734	28 600
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	13 984	19 314
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	1 314	1 312
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	24 048	29 912
Dépréciations	(1)	(1)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	24 047	29 911
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	1 613 877	2 092 971
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	1 068 364	1 098 219
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	2 682 241	3 191 190
Valeur au bilan	2 706 288	3 221 101

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	4 177	6 399
Autres concours à la clientèle	16 251 432	15 947 784
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	438	440
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	24 433	34 820
Comptes ordinaires débiteurs	50 218	38 132
Valeur brute	16 330 698	16 027 575
Dépréciations	(228 811)	(217 072)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	16 101 887	15 810 503
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
Valeur au bilan (1)	16 101 887	15 810 503

(1) Au 30 juin 2022, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par le Crédit Agricole Normandie-Seine dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 774 046 milliers d'euros (dont 301 200 milliers d'euros de capital restant dû des PGE).

Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Effets publics et valeurs assimilées	124 032	106 493
Obligations et autres titres à revenu fixe	361 760	305 226
Total	485 792	411 719
Dépréciations	(634)	(253)
Valeur au bilan	485 158	411 466

6.4 Passifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Dettes envers les établissements de crédit	11 359 975	10 929 829
Dettes envers la clientèle	6 470 327	6 391 215
Dettes représentées par un titre	778 598	1 608 981
Valeur au bilan	18 608 900	18 930 025

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	5 242	4 433
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	995	451
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Total	5 242	4 433
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	853	1 543
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	11 353 880	10 923 853
Total	11 354 733	10 925 396
Valeur au bilan	11 359 975	10 929 829

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs	5 549 056	5 474 338
Comptes d'épargne à régime spécial	117 450	118 452
Autres dettes envers la clientèle	803 821	798 425
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
Valeur au bilan	6 470 327	6 391 215

Dettes représentées par un titre

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	680 000	1 531 500
Emprunts obligataires	98 598	77 481
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	778 598	1 608 981

6.5 Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2022
Valeur brute	6 990	-	28	(13)	-	-	7 005
Amortissements et dépréciations	(1 661)	-	(149)	14	-	-	(1 796)
Valeur au bilan (1)	5 329	-	(121)	1	-	-	5 209

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Valeur brute	6 911	-	106	(27)	-	-	6 990
Amortissements et dépréciations	(1 383)	-	(298)	20	-	-	(1 661)
Valeur au bilan (1)	5 528	-	(192)	(7)	-	-	5 329

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

6.6 Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2022
Risques sur les produits épargne-logement	20 290	-	-	-	(10 815)	-	-	9 475
Risques d'exécution des engagements par signature	22 190	-	34 111	(17)	(36 831)	-	-	19 453
Risques opérationnels	1 236	-	-	-	-	-	-	1 236
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	6 193	-	1 902	(90)	-	-	(5 103)	2 902
Litiges divers	689	-	51	-	(144)	-	-	596
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	4 100	-	989	(357)	(309)	-	-	4 423
TOTAL	54 698	-	37 053	(464)	(48 099)	-	(5 103)	38 085

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	01/01/2021 (1)	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Risques sur les produits épargne-logement	22 790	-	-	-	-	(2 499)	-	(1)	20 290
Risques d'exécution des engagements par signature	22 608	-	-	59 572	(74)	(59 917)	-	1	22 190
Risques opérationnels	1 838	-	-	1 236	-	(1 838)	-	-	1 236
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	6 940	1 800	(56)	270	(113)	(252)	-	(2 396)	6 193
Litiges divers	686	-	(89)	421	-	(450)	-	121	689
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	7 466	-	-	1 911	(715)	(4 441)	-	(121)	4 100
TOTAL	62 328	-	(145)	63 410	(902)	(69 397)	-	(596)	54 698

(1) Impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies

6.7 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2022

Au 30 juin 2022, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2022	% du capital	% des droits de vote
Répartition du capital de la Caisse Régionale			
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 053 618	17,40%	0,00%
Dont part du Public	1 047 999	17,30%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	-	0,00%	0,00%
Dont part autodétenue	5 619	0,10%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 513 954	25,00%	0,00%
Dont part du Public	-	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	1 513 954	25,00%	0,00%
Parts sociales	3 488 242	57,60%	0,01%
Dont 71 Caisses Locales	3 484 171	57,53%	0,01%
Dont 18 administrateurs de la Caisse régionale	18	0,00%	0,00%
Dont Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,00%
Dont Autres	4052	0,07%	0,00%
Total	6 055 814	100,00%	0,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 92 351 milliers d'euros.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2021, l'Assemblée générale du 25 mars 2022 du Crédit Agricole Normandie-Seine a approuvé le versement d'un dividende net pour les CCI et CCA de 4,06 euros et d'un taux d'intérêt pour les parts sociales de 2,20%.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2017	5 416,00	7 782,00	984,00
2018	5 384,00	7 736,00	1170,00
2019	4 762,00	6 843,00	1170,00
2020	3 772,00	5 420,00	1170,00
2021	4 278,00	6 147,00	1 170,00

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 13 588 milliers d'euros en 2022.

7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Engagements donnés	2 547 693	2 382 100
Engagements de financement	1 805 983	1 627 659
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 805 983	1 627 659
Ouverture de crédits confirmés	1 003 277	959 444
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	15 963	14 822
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	987 314	944 622
Autres engagements en faveur de la clientèle	802 706	668 215
Engagements de garantie	741 710	754 441
Engagements d'ordre des établissements de crédit	9 570	15 421
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties	9 570	15 421
Engagements d'ordre de la clientèle	732 140	739 020
Cautions immobilières	30 846	39 106
Autres garanties d'ordre de la clientèle	701 294	699 914
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	7 108 609	6 790 390
Engagements de financement	118 839	26 393
Engagements reçus des établissements de crédit	118 839	26 393
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	6 989 768	6 763 995
Engagements reçus des établissements de crédit	768 878	743 068
Engagements reçus de la clientèle	6 220 890	6 020 927
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	513 958	540 665
Autres garanties reçues	5 706 932	5 480 262
Engagements sur titres	2	2
Titres à recevoir	2	2

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	7 788 758	8 089 049
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	138
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	-	-
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	7 788 758	8 089 187
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		-
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		-
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	-	-
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	-	-

Au 30 juin 2022, le Crédit Agricole Normandie-Seine n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2022, le Crédit Agricole Normandie-Seine a apporté 7 788 758 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 8 089 049 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Le Crédit Agricole Normandie-Seine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole Normandie-Seine a apporté :

- 6 605 068 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 6 906 604 milliers d'euros au 31 décembre 2021 ;
- 139 579 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 169 834 milliers d'euros au 31 décembre 2021 ;
- 1 044 111 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 012 612 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

8 Reclassements d'instruments financiers

Le Crédit Agricole Normandie-Seine n'a pas opéré en 2022 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

9 *Juste valeur des instruments financiers et informations diverses*

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	15 406	-	15 406	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	15 406	-	15 406	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	483 965	360 592	47 520	75 853
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	7 808	901	6 907	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	476 157	359 691	40 613	75 853
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	476 157	359 691	40 613	75 853
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 528 349	38 336	1 458 071	31 942
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 490 013	-	1 458 071	31 942
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	38 336	38 336	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	38 336	38 336	-	-
Instruments dérivés de couverture	295 271	-	295 271	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	2 322 991	398 928	1 816 268	107 795
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	-	-

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 542	-	4 542	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	4 542	-	4 542	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	520 267	408 496	47 539	64 232
Instrument de capitaux propres à la juste valeur par résultat	5 065	1 079	3 986	-
Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	515 202	407 417	43 553	64 232
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	515 202	407 417	43 553	64 232
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 520 400	32 425	1 457 645	30 330
Instrument de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 487 975	-	1 457 645	30 330
Instrument de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	32 425	32 425	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	32 425	32 425	-	-
Instrument dérivé de couverture	39 128	-	39 128	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	2 084 337	440 921	1 548 854	94 562
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		51 151
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	-	51 151

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	15 816	-	15 816	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	15 816	-	15 816	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	135 116	-	135 116	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	150 932	-	150 932	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 998	-	6 998	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	6 998	-	6 998	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	79 116	-	79 116	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	86 114	-	86 114	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Solde de clôture (31/12/2021)	94 562	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	5 513	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	3 901	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	1 612	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	7 720	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2022)	107 795	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3 (en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat													
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI					Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes
Solde de clôture (31/12/2021)	-	-	-	-	-	-	64 232	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	3 901	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	3 901	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	7 720	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2022)	-	-	-	-	-	-	75 853	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3 (en milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres				Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes	
Solde de clôture (31/12/2021)	30 330	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	1 612	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	1 612	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2022)	31 942	-	-	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	5 498
Comptabilisés en résultat	3 886
Comptabilisés en capitaux propres	1 612

9.3 Réformes des indices de référence

Le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre début 2019 un programme pour préparer et encadrer la transition des indices de référence pour l'ensemble de ses activités, avec une déclinaison en projets dédiés dans chaque entité impactée. Ce programme s'est inscrit dans les calendriers et standards définis par les travaux de place - dont certains auxquels le Crédit Agricole a activement participé - et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe a privilégié autant que possible des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités et autant que possible les jalons incitatifs. D'importants investissements et une forte mobilisation des équipes support et des métiers ont été mis en œuvre pour adapter les outils et absorber la charge de travail induite par les transitions, y compris pour la modification des contrats. Il est à noter que les développements informatiques ont été très dépendants du calendrier de détermination des indices alternatifs cibles aux LIBOR et de l'émergence de standards de marché.

Bilan au 30/06/2022 des transitions et évolutions récentes :

La réalisation ordonnée et maîtrisée de ces transitions a été assurée par l'ensemble des actions entreprises depuis 2019. Les travaux menés ont également permis de mettre les entités du Groupe en capacité de gérer les nouvelles offres de produits référençant des RFR (Risk Free Rates).

A l'échelle du Groupe Crédit Agricole, peu de contrats référençant l'EONIA ou les LIBOR CHF, EUR, GBP et JPY n'ont pas pu faire l'objet d'une renégociation contractuelle avant le 31 décembre 2021 ou être basculés sur un indice alternatif par activation de la clause de fallback. Le nombre de contrats encore en cours de renégociation contractuelle pour remplacer l'indice de référence est maintenant insignifiant à l'échelle des entités concernées, a fortiori au niveau du Groupe Crédit Agricole. Aussi, les LIBOR synthétiques ne sont utilisés par le Groupe que pour de très rares contrats.

Gestion des risques :

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence disparaissant ou devenant non représentatifs au 31 décembre 2021 et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet ont également porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « conduct risk »).

LIBOR USD :

En 2022, les travaux du programme de transition se poursuivent, notamment pour préparer la cessation de la publication du LIBOR USD ou sa non représentativité en juin 2023. Ce volet concerne en premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée à cet indice pour lequel les transitions des stocks de contrats débutent seulement. Il est anticipé que les transitions interviendront à partir du S1 2023 pour les dérivés et fin juin 2023 pour les dérivés non compensés couverts par le protocole ISDA. La mise en œuvre d'un dispositif législatif pourra être confirmée ultérieurement par les autorités britanniques sachant que les autorités américaines ont pour leur part déjà validé la désignation de taux de remplacement statutaires du LIBOR USD pour les contrats de droit américain.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes. Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 30 juin 2022, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	LIBOR USD	Autres LIBOR : GBP, JPY et CHF	Autres indices
Total des actifs financiers hors dérivés	14 000	-	
Total des passifs financiers hors dérivés	-	-	
Total des notionnels des dérivés	-	-	

Les encours en LIBOR USD reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 30/06/2023, date de disparition ou de non représentativité des « tenors » JJ, 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.

10 Parties liées

Les principales relations avec les parties liées, concernent les relations entre le Crédit Agricole Normandie-Seine et :

- **Les Caisses locales**
 - Commissions d'Apporteurs d'Affaires

La Caisse Régionale rémunère les Caisses locales de la façon suivante :

- Une partie fixe identique à chaque Caisse locale : 6 000 € pour la totalité de l'année.
- Une partie variable, déterminée chaque mois sur le capital restant dû (CRD) à la fin du mois précédent, au titre de l'encours de crédits éligibles de la Caisse locale,
 - 0,40 ‰ jusqu'à 20 millions d'euros d'encours
 - 0,15 ‰ pour l'encours supérieur à 20 millions d'euros.

Les commissions d'Apporteurs d'Affaires versées à ce titre durant le premier semestre 2022, par le Crédit Agricole Normandie-Seine aux Caisses locales s'élèvent à 1 151 milliers d'euros.

- Comptes courants bloqués

La Caisse Régionale a rémunéré, au premier semestre 2022, les encours placés en comptes courants bloqués par les Caisses locales. Au 30/06/2022 le montant de ces comptes courants bloqués s'élève à 120 091 milliers d'euros. Le montant des intérêts versés aux Caisses locales au titre de cette rémunération des Comptes courants bloqués s'élève à 1 092 milliers d'euros (soit un taux annuel de 1,90 %).

- Compte courants ordinaires

La Caisse Régionale a rémunéré, au premier semestre 2022, les encours déposés sur les comptes courants ordinaires par les Caisses locales au taux annuel flooré à 0 %.

- **NS Immobilier**

Le Crédit Agricole Normandie-Seine possède la totalité du capital de sa filiale NS Immobilier. Cette holding détient à 100% la société Transaction Immobilière Normandie-Seine (TINS) ainsi que des titres de Crédit Agricole Services Immobilier suite à la fusion absorption par cette dernière de Normandie-Seine Immobilier.

Cette participation s'élève à 15 978 milliers d'euros au 30 juin 2022, dépréciée à hauteur de 8 278 milliers d'euros. Le Crédit Agricole Normandie-Seine a octroyé une avance à sa filiale NS Immobilier de 5 949 milliers d'euros.

- **Normandie-Seine Foncière**

Le Crédit Agricole Normandie-Seine a créé en 2013 une filiale immobilière, Normandie-Seine Foncière. Cette participation est détenue à 100 % pour un montant de 48 500 milliers d'euros,

valorisée au 30 juin 2022 à 48 582 milliers d'euros. Le Crédit Agricole Normandie-Seine a octroyé une avance à sa filiale Normandie-Seine Foncière de 21 270 milliers d'euros.

- **Fonds Dédié Force Profile 20**

La Caisse Régionale Normandie-Seine possède un fonds dédié intitulé « Force Profile 20 ». Ce fonds est détenu au 30 juin 2022 à 99,79 % par le Crédit Agricole Normandie-Seine (474 parts sur les 475).

- **Fonds Dédié Normandie-Seine Alternative Performance**

Le Crédit Agricole Normandie-Seine possède un second fonds dédié intitulé « Normandie Seine Alternative Performance ». Ce fonds est détenu au 30 juin 2022 à 99,99 % par le Crédit Agricole Normandie-Seine (50 000 parts sur 50 001 parts).

- **Fonds Dédié Normandie-Seine AGIR**

Le Crédit Agricole Normandie-Seine possède un troisième fonds dédié nommé « Normandie Seine AGIR ». Ce fonds est détenu au 30 juin 2022 à 99,97 % par le Crédit Agricole Normandie-Seine (30 000 parts sur 30 001 parts).

- **Société Technique de Titrisation (S.T.T.)**

Le 23 février 2017, une opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses Régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les émissions se composent de titres seniors rémunérés à taux variables et placés auprès d'investisseurs tiers et de titres subordonnés rémunérés à taux fixe qui ont été souscrits par les Caisses Régionales. Un swap de taux a été mis en place dans le FCT pour couvrir le différentiel de taux entre un actif à taux fixe et un passif à taux variable.

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Normandie-Seine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 31 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 3,7 millions d'euros des titres subordonnés et 27 millions d'euros des titres sénior. Un swap de 26,97 millions d'euros a été mis en place.

Le 26 avril 2018, une opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2018) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Normandie-Seine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 37 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018.

Elle a souscrit pour 4,8 millions d'euros des titres subordonnés et 32,2 millions d'euros des titres sénior. Un swap de 32,21 millions d'euros a été mis en place

Le 23 mai 2019, une opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole portant sur les créances habitats des 39 Caisses régionales et de LCL. Cette transaction est le second RMBS français auto-souscrit du Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2019 pour un montant de 15 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Normandie-Seine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 389,4 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019.

Elle a souscrit pour 56,5 millions d'euros des titres subordonnés et 332,9 millions d'euros des titres sénior.

Le 12 mars 2020, une opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2020) a été réalisée au sein du groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2020 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (43%), fonds d'investissement (32%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Normandie-Seine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 40 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2020. Il a souscrit des obligations seniors pour 34 millions d'euros et pour 5 millions d'euros des titres subordonnés.

En Mars 2022, est intervenu le démontage du « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 ». Cette opération de titrisation interne au Groupe s'était traduite par une cession de crédits à l'habitat par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1,14 milliards d'euros.

Le débouclage du FCT a donné lieu au rachat des crédits par les Caisses régionales en Mars 2022, soit un montant de 13,5 millions d'euros pour le Crédit Agricole Normandie-Seine.

Le 9 mars 2022, une opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2022) a été réalisée au sein du groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2022 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (50%), fonds d'investissement (25%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Normandie-Seine a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 35,6 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2022. Il a souscrit des obligations seniors pour 30,6 millions d'euros et pour 5 millions d'euros des titres subordonnés.

- **Village By CA Rouen Vallée de Seine**

Le Crédit Agricole Normandie-Seine a créé en 2016 une filiale, Village By CA Rouen Vallée de Seine. Cette participation est détenue à 100% pour un montant de 1 800 milliers d'euros au 30 juin 2022, dépréciée à hauteur de 783 milliers d'euros.

- **Normandie Seine Participation**

Le Crédit Agricole Normandie-Seine a créé en 2020 une filiale, Normandie Seine Participation. Cette participation est détenue à 100% pour un montant de 40 000 milliers d'euros, valorisée au 30 juin 2022 à 44 710 milliers d'euros. Le Crédit Agricole Normandie-Seine a octroyé une avance à sa filiale Normandie Seine Participation de 30 024 milliers d'euros.

11 Événements postérieurs au 30 juin 2022

Le Crédit Agricole Normandie-Seine n'a pas constaté d'événements postérieurs au 30 juin 2022.

4. Attestation du responsable de l'information financière

Responsable de l'information relative à la Caisse régionale

- M. Nicolas DENIS, Directeur général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine,

Attestation du responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Crédit Agricole Normandie-Seine et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Bois-Guillaume,
Le 16 septembre 2022

Le Directeur général
Nicolas DENIS



**AGIR CHAQUE
JOUR DANS VOTRE
INTÉRÊT ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ**



NORMANDIE-SEINE